

Communauté
de Communes
Pays Ribérais

C. C. P. R.

MAIRIE DE
PETIT-BERSAC

24 323



2

0

1

7

BULLETIN MUNICIPAL

« **CIDÉNOIS** »



**JOYEUSES FÊTES DE NOËL
ET MEILLEURS VŒUX POUR**

L'ANNÉE 2018

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCEMBRE

N° : 02

« Les hirondelles côtoient leur présumé bourreau »



C'était une bécasse arrivée la nuit, elle montait en battant les branches et se glissait entre les rameaux des grands arbres nus.

Eugène FROMENTIN





LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE PETIT- BERSAC 24 323

SECRÉTAIRE : Amandine SIMONNET- LAPRADE

Tél : 05 53 90 08 61 Fax : 05 53 90 78 33

MAIRE : J.L. DUPRAT Port : 06 48 18 16 10

1° ADJOINTE : M.C. ANDRIEUX Port : 06 60 47 05 96

2° ADJOINTE : M. ANDRIEUX Port : 06 32 05 31 79

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 8 h 30 / 12 h . Mercredi 14 h /17 h 30

Jeudi : 8 h / 12 h . Vendredi : 9h / 12 h

Email : mairie-de-petit-bersac@wanadoo.fr

SOMMAIRE DU « CIDÉNOIS »

CODE	TITRES	PAGES
17- 01	LE MOT DU MAIRE -----	03 à 04
17 - 02	LA PAROLE AUX ADJOINTES ET AUX CONSEILLER(E)S-----	XXXX
17- 03	LES COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL-----	05 à 06
17- 04	LES FINANCES COMMUNALES-----	07 à 10
17- 05	LA VOIRIE COMMUNALE ET INTERCOMMUNALE-----	XXXX
17- 06	LES ÉVÈNEMENTS-----	11 à 15
17- 07	EN SAVOIR PLUS – INFORMATIONS-----	16 à 23
17- 08	LES AMIS DU MUSÉE ET DU PATRIMOINE-----	24 à 25
17- 09	LA LIGNE BERSACOISE-----	XXXX
17- 10	SOCIÉTÉ COMMUNALE DE LA CHASSE-----	24
17- 11	FOOTBALL PETIT-BERSAC/BOURG DU BOST-----	26
17- 12	MARIAGES – NAISSANCES- DÉCÈS- RÉSULTATS EXAMENS-----	27 à 28

SOMMAIRE DU « CIDÉNOIS »

CODE	TITRES	PAGES
17- 13	SYNDICAT MIXTE DE COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES-----	XXXX
17- 14	LE SYNDICAT EAU POTABLE DU BOIS DE LA COTE [SIAEP].....	XXXX
17- 15	SYNDICAT DE RIVIÈRES DU BASSIN DE LA DRONNE [SRB]-----	XXXX
17- 16	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS RIBÉRACOIS [CCPR]-----	29 à 34
17- 17	REMUE – MÉNINGES-----	35 à 36
17- 18	DIVERS-----	XXXX
17 - 19	TRAVAUX NEUFS ET D'ENTRETIEN.....	37 à 38
17 – 20	UN PEU D'HUMOUR	39
17 – 21	RÉPONSES AU REMUE – MÉNINGES.....	40

XXXX Pas de sujet(s). Ou sujet arrivé trop tard pour être inséré dans ce journal.

Responsable de la rédaction et des contenus : Jean- Louis Duprat.

Responsables de la diffusion dans la commune : Michèle Andrieux, Josette Perrier-Replein.

Pièces du musée en cours de classification et rénovation par des membres de l'association



Il m'est impossible de m'entretenir avec vous sans, auparavant, dire toute ma tristesse et celle de mon conseil municipal de voir notre petite commune frappée par tant de drames familiaux, en 2017. Nous ont quittés, Eric BITTARD, Marc BAYLET, Elise BAYLET, Martine TESTUT- SAQUET, Jean- Pierre CHIGNAC, Rolland COTON et Isabelle JOURDAIN. Toute disparition est cruelle et sans doute certaines plus encore parce qu'elles ne sont pas dans « l'ordre du temps ».

Nous avons connu aussi des moments plus gais avec le mariage d' Isabelle Roberty et Jean- Luc Pujols, puis celui de Jean- François Courret et Malika Chouâf. Nous avons eu le plaisir d'accueillir un jeune couple qui vient de s'installer à « PALISSE ». Ils sont les voisins immédiats de Mme et M. SAVIGNAC.

Nous arrivons en fin d'exercice 2017 et nous ne pourrons pas compter sur une baisse des charges de fonctionnement. Les raisons sont à la fois d'ordre conjoncturel et d'ordre structurel. Un remplacement de deux mois à la suite de la chute de Jean- François (hors période de travail) avec un accompagnement d'un mois à la reprise. Un emploi non complet saisonnier pour la surveillance de la baignade à « MONTMALAN » pendant les mois de juillet et août, par un maître- nageur- sauveteur. (21 heures). Enfin un second temps non complet de trois heures hebdomadaire pour l'entretien des locaux communaux. Nous avons donc des charges de personnel plus élevées. Nous assumons cette décision qui permet à la commune d'être plus attractive et qui donne un peu d'activité à des personnes en recherche d'emploi ou complément d'emploi. Hausse tempérée par des seuils de rémunération plus bas. Jean- François, Karine et Amandine sont au « début » de leur carrière. Madame Boissel et Francis Dumas étaient en fin de carrière. Rappelons aussi que nous avons de la Poste une aide pour l'emploi de Madame Béatrice Chignac.

Côté investissement, nous avons porté nos efforts sur le site de « MONTMALAN », sur l'aménagement du hangar municipal (eau, vestiaire), sur la montée en puissance du parc matériel communal (tracteur + épaveuse et un camion –benne), le projet boulangerie (dépenses de dossiers architecte), participation à la construction du club-house du football.

Vous avez dans la rubrique « Finances communales » des détails des dépenses de fonctionnement et d'investissement. Période du 01- 01- 2017 au 10 – 12 – 17.

Dans cette année, une grande déception et sans doute plus . J'y reviens encore et encore. La boulangerie ne sera pas à la place « idéale ». Cette place où rien ne bouge. Un énorme gâchis pour la commune, pour la valeur de son patrimoine, pour l'embellissement de notre bourg, pour notre financement du projet. Une transformation du bourg à jamais perdue.

Une certaine colère quant aux incivilités gratuites, idiotes. La passerelle du « Gué de Gravet », les toilettes, le poste de secours à « Montmlan », les poubelles où l'on vient jeter tout et n'importe quoi. Quelques « étrangers » à la commune sont repérés. Et toujours des vitesses excessives dans le bourg et sur les passages « en force » des STOP. Il suffirait de presque rien, pas une répression mais seulement d'un peu d'esprit citoyen, juste pour mieux vivre ensemble. Juste pour éviter, un jour, un drame.

La nouvelle année, 2018, laisse présager quelques nuits d'insomnie. Une annonce séduisante de la suppression de la taxe d'habitation, échelonnée sur trois ans avec une promesse de compensation

Intégrale. On n'aime pas les compensations, elles ne durent pas longtemps et cachent parfois, même souvent, d'autres formes de fiscalité. Une obligation à ne pas augmenter les dépenses de fonctionnement de plus de 1, 1 %, inflation comprise. Comme cette dernière sera de 1 % !!. Sinon notre attribution de dotation globale de fonctionnement sera réduite de ????. Certes, je ne suis pas un accroc des augmentations. Il faut juste comprendre que c'est encore, selon moi, une ingérence de plus sur nos communes.

Peu importe, nous allons continuer à nous battre pour que vivent nos petites communes, quelques années de plus. Il me semble que l'essentiel du « pouvoir agir » ne nous appartient pas ou plus ou si peu. Le « nouveau monde » exige, au minimum, que la téléphonie mobile soit partout accessible, performante. Il exige, aussi, qu'internet réponde à la nano- seconde près. Déjà, sans ces deux « petites choses », plus d'attractivité du territoire, plus de développement possible. Or sur ces deux points nous ne sommes pas entendus, nous ne sommes plus rentables ou pour les plus optimistes pas encore rentables. Et puis, la « grande chose » l'emploi local.

Alors dans notre communauté de communes, peut-être pour faire diversion ou se préparer au cas où une embellie surgirait nous travaillons sur des obligations faites au nouveau territoire d'avoir un PLUI (Plan Local d'Urbanisation Intercommunal.) issu d'une première étude, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement durable). On se prépare, si l'on peut dire au grand saut de 2019, la fusion avec la communauté du Pays de Saint- Aulaye. Tout remettre à plat ou presque. On imagine ce que pourront être les incidences de deux compétences obligatoires transférées en 2020 : L'eau et l'assainissement. Le Président de la République nous a assuré qu'il ne proposerait pas de nouvelles réformes du territoire. Faisons- lui confiance ou essayons. Mais ce qui est proposé ne rend pas optimiste.

Bonnes fêtes de Noël à vous tous. Bonne nouvelle ANNÉE 2018. BONNE SANTÉ.

Dans ces moments, normalement de joie et de paix, nous n'oublierons pas que dans certains foyers, un être cher manquera. Une pensée pour lui, de tous les bersacois.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2017

Secrétaire de séance : Gilles Mercier

Conseil au complet : 8 membres

Délibération N° 01 : **Rachat du terrain N° 1 au lotissement « LES MILLASSES ».**

Acheté en 2013 par la SCI ARC, aucune construction n'a été faite depuis. Un permis de construire avait été déposé et refusé. Plus aucune demande alors.

Monsieur RAYMOND, s'est présenté à la mairie et souhaite acquérir le terrain pour y construire sa maison principale. Le maire demande à son conseil de lui donner autorisation pour reprendre ce terrain.

Le maire va se rapprocher de maître LAMONT, pour engager cette procédure.

Accord à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 30 .

RÉUNION DU CONSEIL DU 19 JUILLET 2017.

Secrétaire de séance : Gilles Mercier.

Conseil au complet : 8 membres.

Délibération N° 02 : **Assujettissement du projet « Boulangerie » à la T.V.A.**

Les travaux de la boulangerie ne peuvent pas être éligibles au F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée), du fait que c'est une opération à vocation commerciale.

Le maire demande alors à son Conseil de l'autoriser à assujettir cette opération à la TVA.

Accord à l'unanimité.

Délibération N° 03 : **Redevance d'occupation du domaine public.**

Comme chaque année nous pouvons demander à INEDIS, pour occupation du domaine public à Petit-Bersac, une redevance d'un montant de : $1\ 53\ X\ 1\ 3075 = 200\ \text{€}$.

Le Conseil autorise le maire à émettre un titre de recettes au profit de la commune du montant indiqué.

Accord à l'unanimité.

Séance levée à 19 h 40.

RÉUNION DU CONSEIL DU 05 OCTOBRE 2017.

Secrétaire de séance : Gilles Mercier.

Conseillère absente et excusée : Josette PERRIER-REPLEIN.

Délibération N° 02 : **Décision modificative sur opération d'investissement N° 80.**

La situation des comptes laisse apparaître à l'opération N° 80 :

Proposition budget cumulé = 4000 €

Dépenses mandatées = 5 173, 99 €.

D'où un dépassement de crédit de : 4000 - 5173, 99 = - 1173, 99 €.

Nous pouvons prendre cette somme sur une opération d'investissement programmée, excédentaire. Cette opération est la N° 81 : Aménagement hangar municipal (crédit = 1 761, 88 €). Reste sur Op N° 81 : 1761, 88 – 1 173, 99 = 587, 89 €.

Le conseil municipal autorise le maire à réaliser cette décision modificative.

Accord à l'unanimité.

Délibération N° 03 : Désignation d'un(e) représentant(e) de la commune à l'association « MAIRES SANS FRONTIÈRES ».

Au budget principal 2017, à l'article 65 741, le Conseil a voté une subvention de 200 €, à l'association « MAIRES SANS FRONTIÈRES », à la demande de la première adjointe, Marie-Christine ANDRIEUX.

L'association a souhaité avoir un(e) représentant(e) de la commune au sein de l'association.

Le maire propose que ce soit Marie- Christine, puisqu'elle est à l'origine de cette action. Il lui est demandée de se retirer pour le débat et le vote.

Le Conseil a voté pour Marie- Christine comme représentante (6 voix). Elle a accepté cette nomination.

Accord à la majorité.

Délibération N° 04 : Contrat agent d'entretien ; Mission temporaire.

Cette délibération peut concerner Madame Karine ANDRIEUX.

Le maire demande à mesdames Michèle ANDRIEUX et Marie- Christine ANDRIEUX, ayant un lien de parenté avec l'intéressée, de quitter la salle, de ne pas participer au débat ni au vote.

Le maire tient à exprimer son désaccord quant à l'application d'une procédure qu'il juge discriminatoire et inefficace , dans le contexte de ce Conseil . Qu'il n'a aucun doute sur l'intégrité morale de ses deux adjointes. Qu'il respecte la règle, uniquement pour protéger sa commune d'éventuelles contestations extérieures. Il reconnaît volontiers qu'une loi ne découle pas de cas particuliers.

Le maire expose la situation et demande que cette mission temporaire demeure (elle lui paraît indispensable) et qu'en second lieu elle soit effectuée par Madame Karine ANDRIEUX (comme c'est le cas aujourd'hui) . « La qualité de son travail, sa ponctualité, sa discrétion en font un élément de choix ».

Le Conseil reconduit cette mission temporaire et affecte celle- ci à Madame Karine ANDRIEUX.

Vote : 5 voix pour 2 Abstentions.

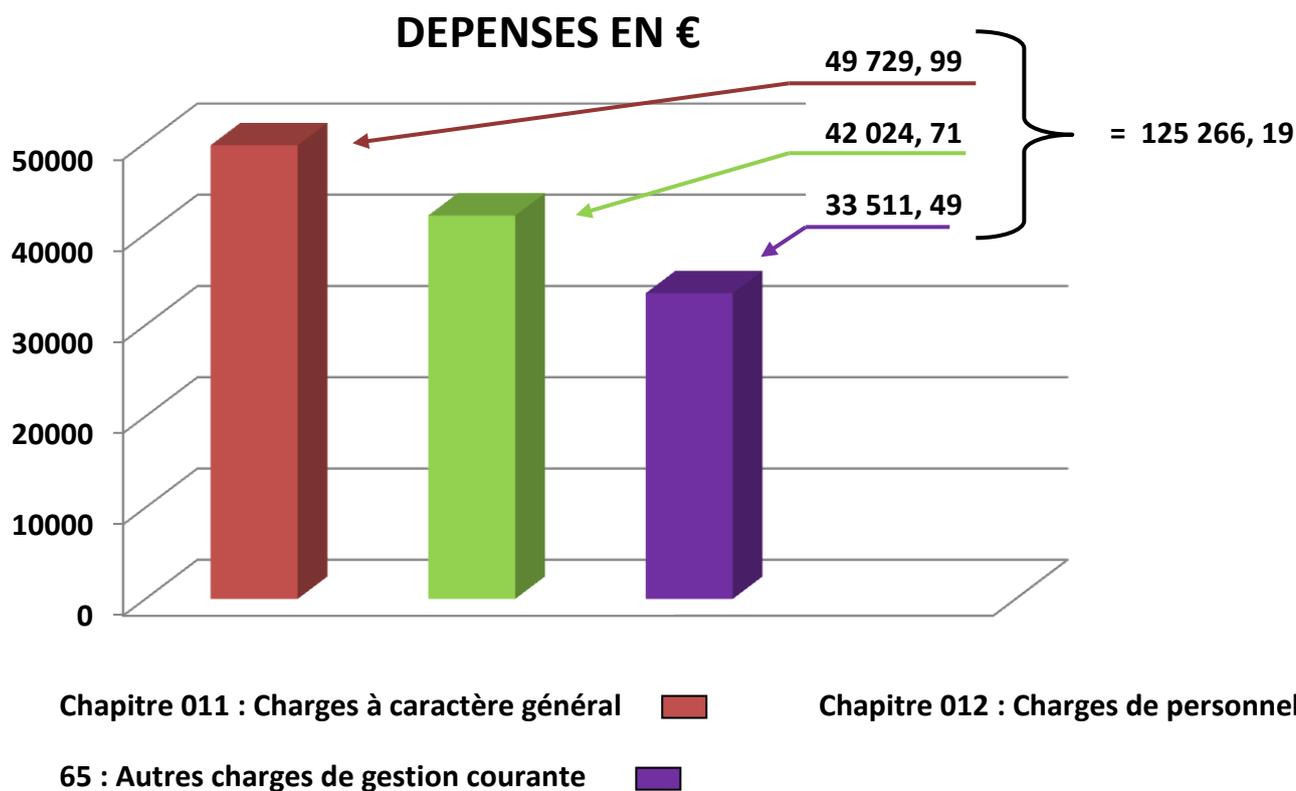
Accord à la majorité.

Séance levée à 20 H 15.

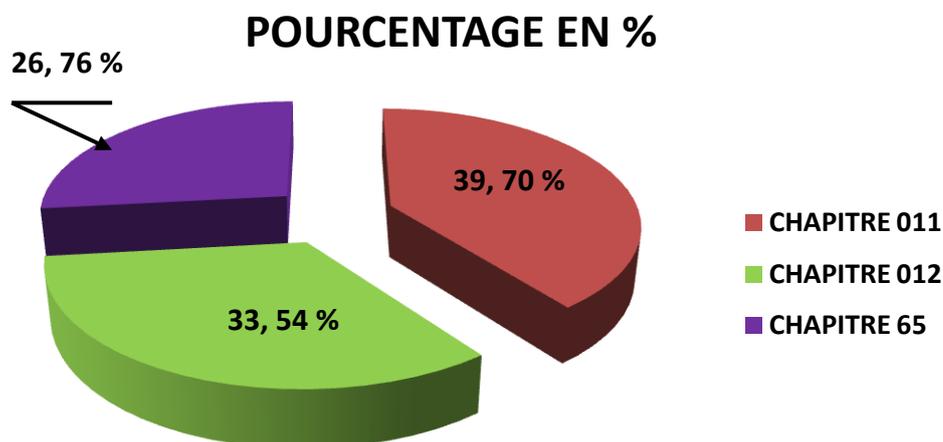
EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Éléments d'informations sur les dépenses.

Dépenses de la section de fonctionnement : en €

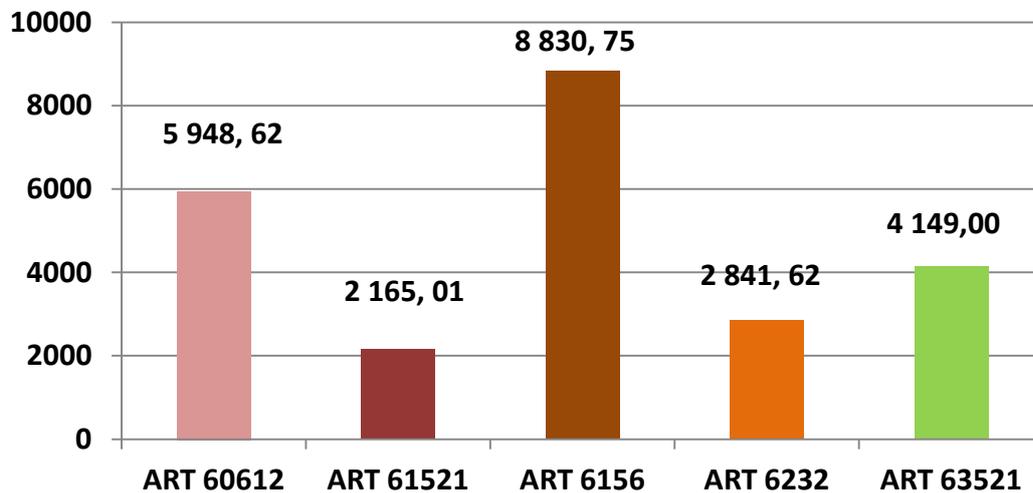


Représentation des chapitres en % du total



Quelques articles par chapitre . (principaux articles seulement)

DEPENSES CHAPITRE 011 EN €



60612 = Energie- Electricité

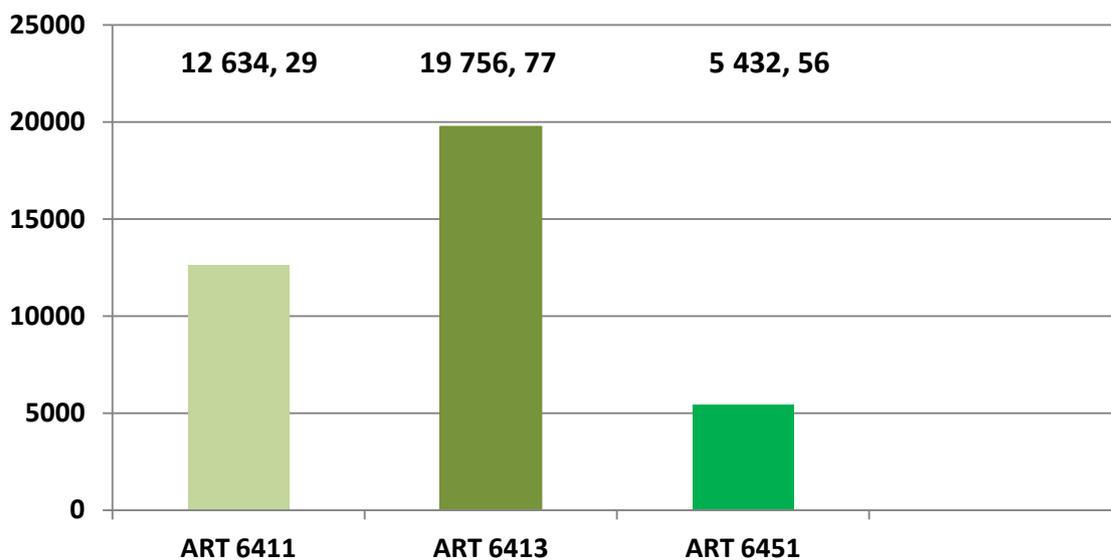
61521 = Terrains

6156 = Maintenance

6232 = Fêtes et cérémonies

63512 = Taxes foncières .

DEPENSES CHAPITRE 012 EN €

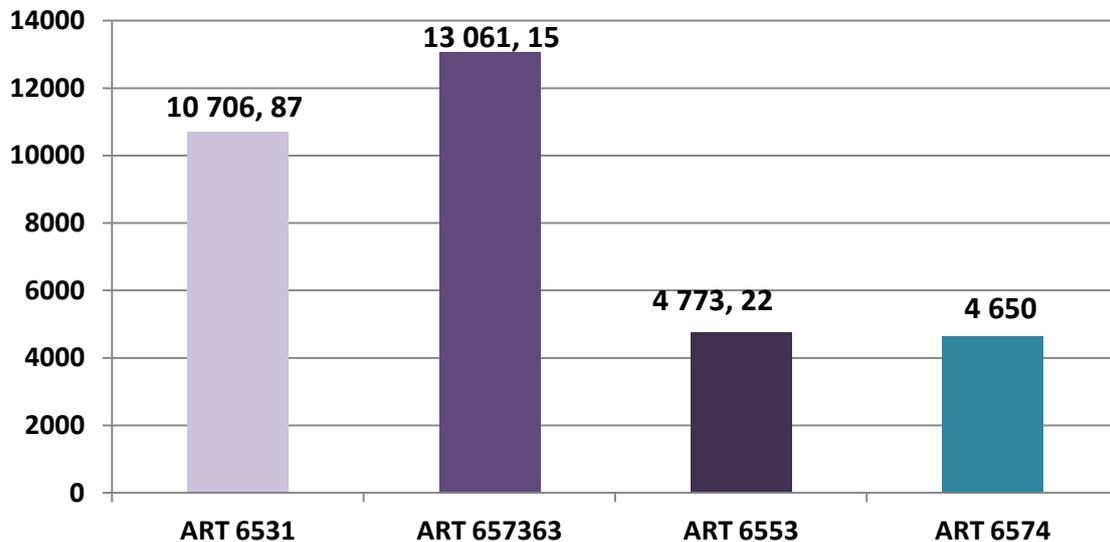


6411 = Personnel titulaire

6413 = Personnel non titulaire

6451 = URSSAF

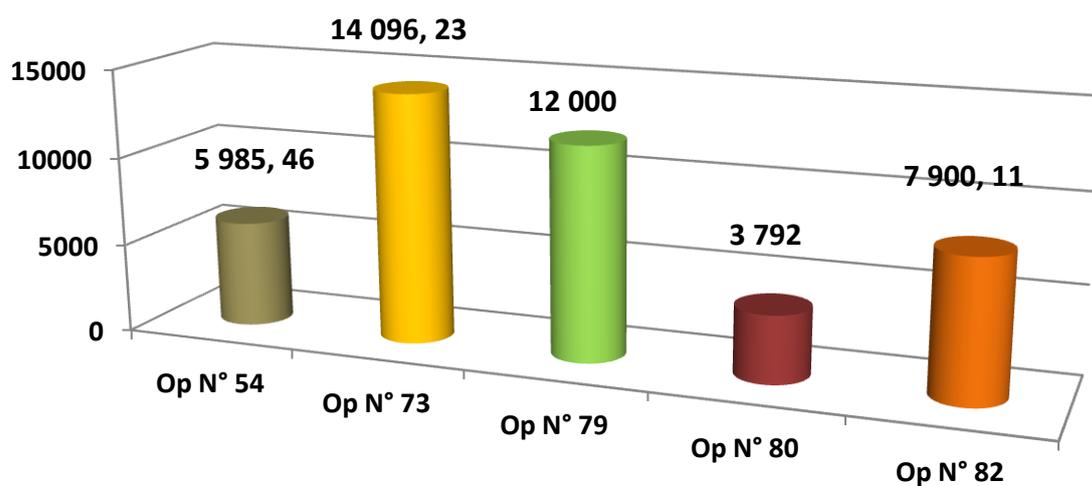
DEPENSES CHAPITRE 65 EN €



6531 = Indemnités des élus 657363 = À caractère administratif 6553 = Service incendies
 6574 = Subventions versées aux associations et autres.

Dépenses de la section d'investissement : en €. (les principales)

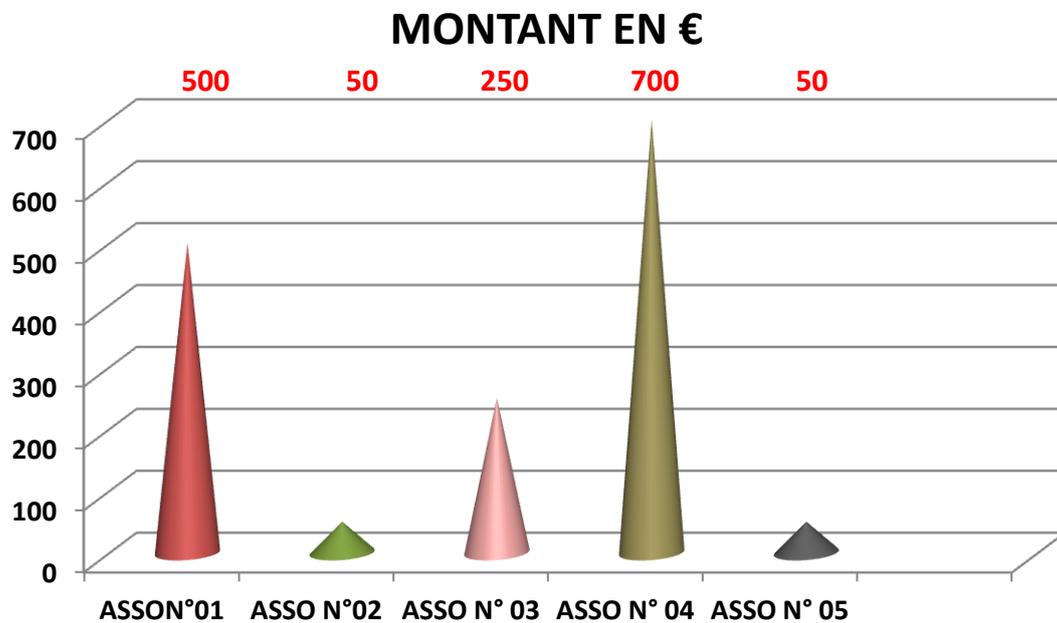
DEPENSES PAR OPERATION EN €



TOTAL = 43 773,80 €

Op N° 54 = Montmalan Op N° 73 = Boulangerie Op N° 79 = Matériel voirie 2017
 Op N° 80 = Hangar municipal Op N° 82 = Club- house football.

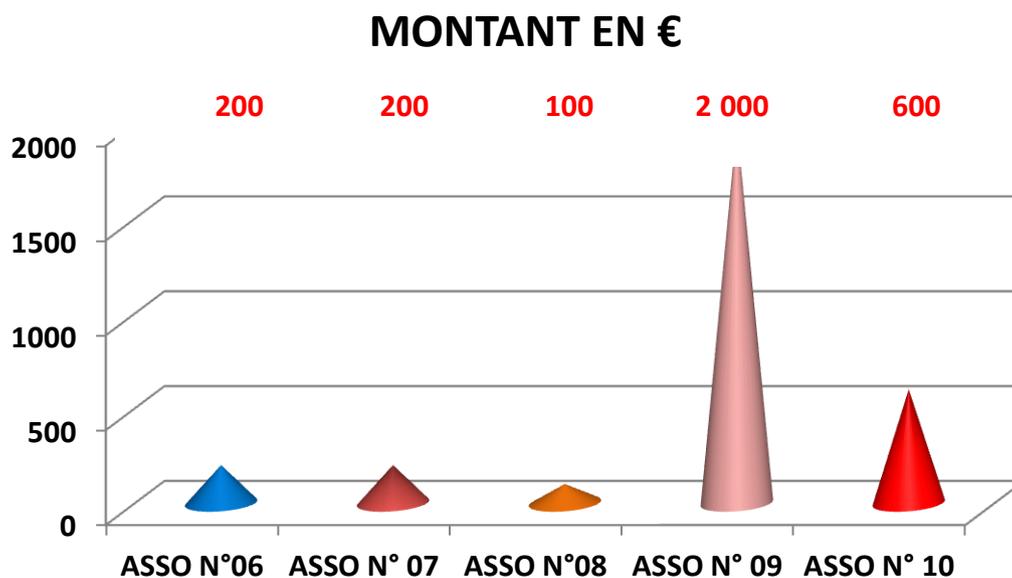
Les aides aux associations . Chapitre 65 ; article 6574.



Asso N° 01 = Les « Amis du musée et du Patrimoine » Asso N° 02 = Maires sans frontières

Asso N° 03 = Société protectrice des animaux Asso N° 04 = Société de chasse de Petit- Bersac

Asso N° 05 = Maison familiale et rurale de VANXAINS.



Asso N° 06 = Judo Ribérac Asso N° 07 = Institut BERGONIÉ Asso N° 08 = Foot Ribérac

Asso N° 09 = Football Petit- Bersac Asso N° 10 = Pêche à la ligne

CHRIST & ANA

UNE SOIRÉE JAZZ : C'était le samedi 28 octobre à partir de 19 H 30.



L'orchestre : un quatuor américain, sud-africain, anglais. Un pianiste, une chanteuse (Dottie Bart), un batteur et un contre- bassiste.

Un aperçu de la salle. Une cinquantaine de



personnes. Quelques bersacois.

Le dessert préparé par le cuisinier Christian. Une « authentique » mousse au chocolat.





C'est le début de cette soirée. Ana sert les premiers apéritifs. Au fond l'orchestre s'échauffe. Un repas identique pour tous, raffiné. Juste ce qu'il faut pour ne plus avoir faim. Juste ce qu'il faut pour une digestion facile et profiter du concert.

« On » en a même vu danser. Notre ami SAM, très enjoué, notre conseillère Annie et Madame et Monsieur VAN THOL. Bien d'autres se sont joints à eux au cours de la soirée.

Une soirée, à un moment, rendue un peu triste par un malaise d'un convive qui a nécessité la présence des pompiers. Nous espérons tous que ce n'était qu'un « incident de parcours ».



UNE AUTRE SOIRÉE JAZZ : c'était le samedi 11 novembre à 19 h 30.

Une représentation gratuite et un repas à 14 euros. En apéritif un « vin chaud suisse ». Un plat complet avec cuisse de canard. Un dessert : un crumble .

Dans la salle, plusieurs « fidèles » et quelques nouveaux venus. Une bonne trentaine de convives.



« QUARTET FRENCH LOVERS »

Un saxophoniste, un guitariste, un contre- bassiste et tous chanteurs. Ils ont joué du « Brassens » du « Distel » du « BECHET ». De l'improvisation, de l'humour. Un grand moment de musique. 3 bonnes heures.

Dans cette grande salle, une acoustique qui surprend, même le quartet. Une réelle communion entre lui et le public. Une soirée très réussie et qui sera renouvelée.

Plusieurs « rappels ».



On a dansé, sur des airs connus. Les « Lovers » étaient ravis.

Même Annie nous aurait soufflé : « Une soirée comme celle- là, à mon bonheur, SAM..... suffit ».

Pas plus de détails..... « On » va finir par faire « jazzer ».



Et le lendemain, le 12 novembre, au « CHRIST&ANA »

Des voitures anciennes, Bugatti, Jaguar, Triumph, Citroën « 11 légère ». Des plus récentes, Porsche, Mercedes. Une association (25 personnes environ) venue au restaurant et l'après -midi, visite du musée gallo- Romain.



« TRIUMPH »

« BUGATTI »



« JAGUAR »

JAMAIS DEUX SANS TROIS : Soirée « jazz » le samedi 9 décembre.

Le groupe de jazz de ce samedi soir :

2 du quartet french lovers, un nouveau pianiste et une chanteuse à la très belle voix, très théâtrale.



Dans son répertoire :

Gainsbourg « le poinçonneur des lilas »

Delpech « Chez laurette »

Piaf « la vie en rose »



Un duo improvisé avec la chanteuse Dottie Bart, pour terminer une soirée bien agréable. Une vingtaine de personnes pour écouter ce concert réussi.



La commune de Petit- Bersac avait passé une convention avec le département pour un environnement à zéro herbicide en 2012. Francis Dumas, alors agent technique de la commune, réduisait de façon drastique tout emploi de désherbant, en particulier dans le cimetière et le bourg. A l'époque il y avait une certaine tolérance. De nos jours cette directive devient une obligation et les communes qui ne la respectent pas seraient sanctionnées ;

Le Conseil Municipal a décidé, au cours d'une réunion d'appliquer cette directive tout en sachant que les espaces cités plus haut offriraient , dans un premier temps, une impression de « laisser- aller ». Nous demandons à la population d'être tolérante et compréhensive. Nous ferons le maximum pour rendre cette période de mutation la plus « propre possible ». Nous essaierons de nous adapter et de réduire toutes les nuisances rattachées à cette nouvelle méthode. Il faudra du temps, du matériel et des heures en plus. Deux affiches sont installées à l'entrée du cimetière. Nous commencerons par cet endroit.



NOTRE COMMUNE CHANGE DE NATURE



Conseil Général
de la
Dordogne

Dordogne
le DÉPARTEMENT

www.dordogne.fr

Extension du columbarium au cimetière de Petit- Bersac

Marie-Christine et Christophe sont chargés d'étudier l'extension du columbarium. Tous les éléments sont vendus et la demande est présente. Un premier devis est arrivé, le coût est important puisqu'un élément (2 urnes) vaut environ 2 000 €. Nous poursuivons nos investigations pour plusieurs devis et plusieurs formes de columbariums. Nous devons, bien entendu, veiller à ce que le coût de concession ne soit pas prohibitif.

Cet investissement est prévu pour 2018, au budget principal.

Pour exemple →



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE.

Le Conseil Municipal a décidé de rédiger un règlement intérieur du cimetière. Il charge la première adjointe de constituer une commission qui aura pour objectif :

De rédiger un règlement intérieur adapté à un cimetière du monde rural et à une petite commune.

De cibler les contraintes, les règles dans un esprit constructif, acceptées par la majorité des bersacois. Favoriser un entretien plus efficace, moins contraignant.

Définir un règlement en cohérence avec la nouvelle directive « ZÉRO PESTICIDE »

Bien entendu, ce règlement n'aura aucun effet rétroactif. Il ne sera applicable qu'à partir de la date de la délibération prise par l'ensemble des conseillers et retour de la préfecture (contrôle de légalité).

LA PASSERELLE DU « GUÉ DE GRAVET »

Le refus de notre assurance « GROUPAMA » de prendre en compte le vol des grilles de la passerelle nous a un peu contrarié. Deux devis pour remplacement. Le conseil municipal accepte celui de l'entreprise DOSILÉ, à Ribérac, pour un montant de 890 €. Nous pensons rendre son usage, à cette passerelle très fréquentée, dans la fin du mois de décembre ou début janvier.

UN(e) RÉFÉRENT(e) SÉCURITÉ ROUTIÈRE DE LA COMMUNE.

Par lettre du 25 octobre Madame la Préfète de la Dordogne, nous informe des très mauvais résultats des accidents de la route sur le département { 200 ; + 13 % } et surtout une augmentation des tués { + 26 % ; 43 }. Elle précise que sur le plan national et sur la région Aquitaine il y a une amélioration. L'alcool

représente un cas d'accident mortel sur 5. Elle souhaite donc constituer un réseau d'élus référents sécurité routière, et demande que chaque commune, par délibération du conseil municipal, nomme un référent qui aura pour mission :

Être le relais privilégié entre préfecture et commune.

Diffuser les informations.

Identifier les risques communaux. (excès de vitesse. Non respect des « STOP ».....)

Etre force de proposition d'améliorations.

Dialoguer avec les contrevenants.

Au cours de la dernière réunion du conseil municipal, Michèle ANDRIEUX a été désignée comme référent sécurité routière.

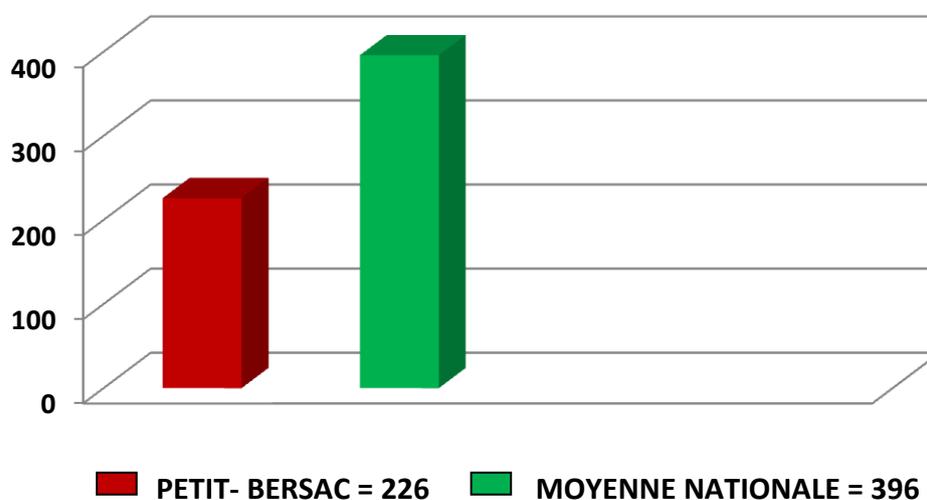
SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D' ÉNERGIE (SDE 24).

La commune de PETIT- BERSAC a adhéré au service Énergies du SDE 24 par délibération du 27 mars 2017.

Conformément aux termes de la convention, le service Énergies a élaboré un bilan des consommations sur notre commune. Ci- dessous quelques résultats.

01. Consommation en énergie sur la commune. Consommation moyenne française sur la strate.

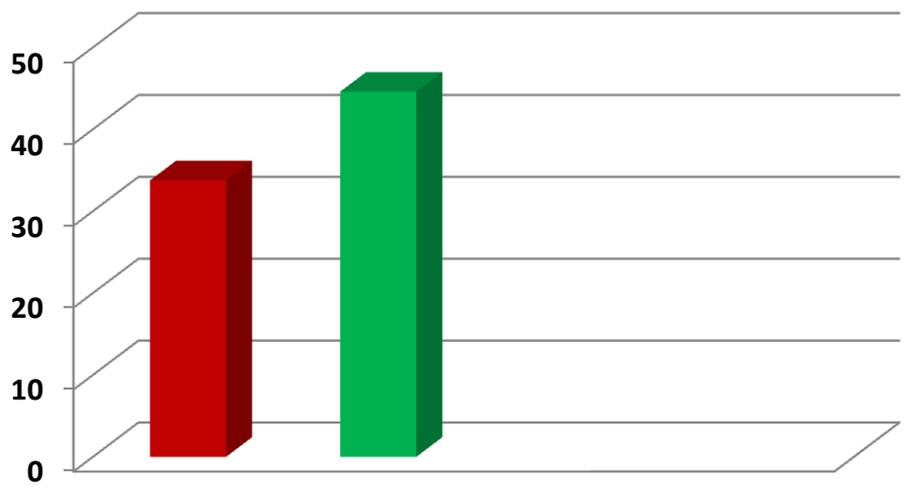
CONSOMMATION EN KWh/HAB



Par rapport aux communes dont la population est inférieure à 500 habitants Petit- Bersac consomme moins 42, 93 %.

02. Coût par habitant de cette consommation.

COÛT PAR HABITANT EN €

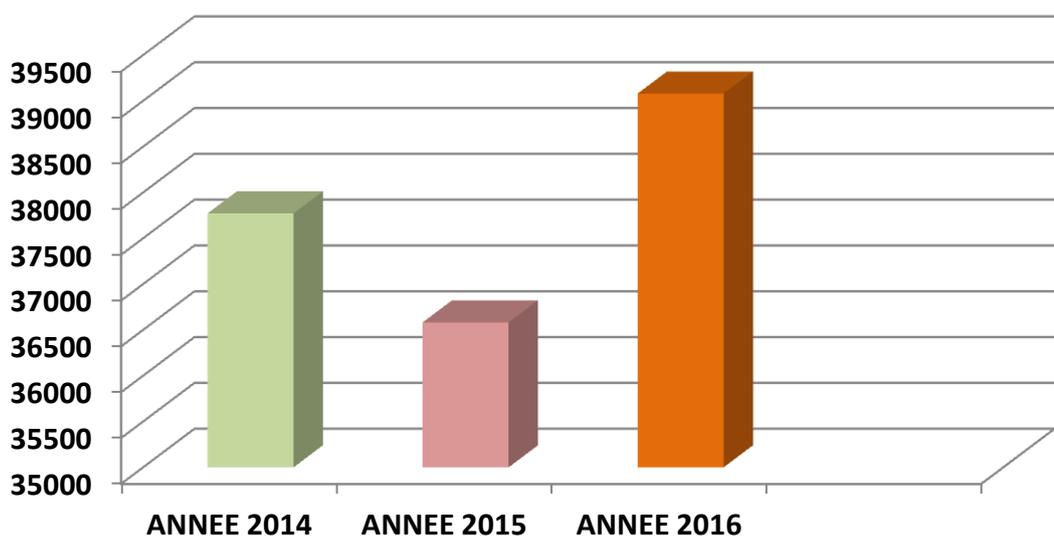


■ PETIT- BERSAC = 33,76 €/hab ■ National = 44,60 €/ hab

Nota : Ces valeurs comparatives sont, par souci de transparence, tributaires de la valeur du patrimoine communal (nombre de bâtiments, nombre d'éclairages publics). Une analyse plus fine serait utile et plus significative.

03. Consommations comparatives entre 2014 et 2016 sur la commune.

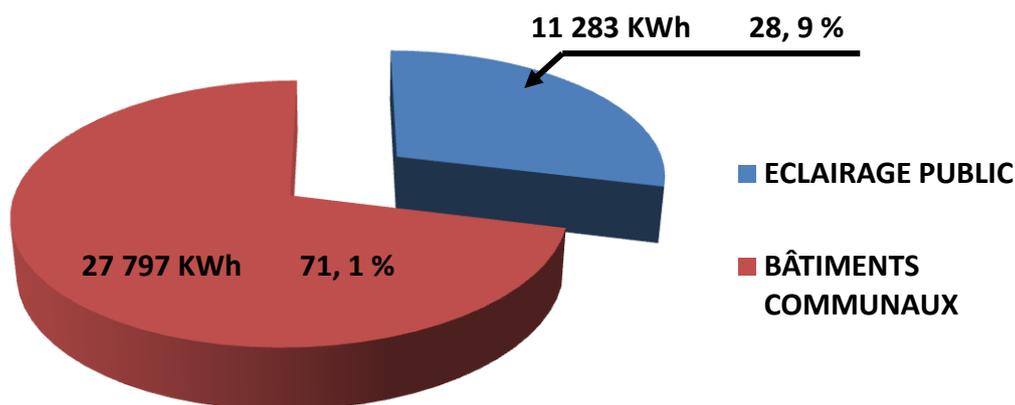
CONSOMMATION EN KWh



Des fluctuations modestes qui montrent une stabilité des consommations avec toutefois une augmentation plus significative en 2016 . On peut penser aux conditions climatiques mais aussi à des consommations plus fortes sur certains secteurs du patrimoine communal.

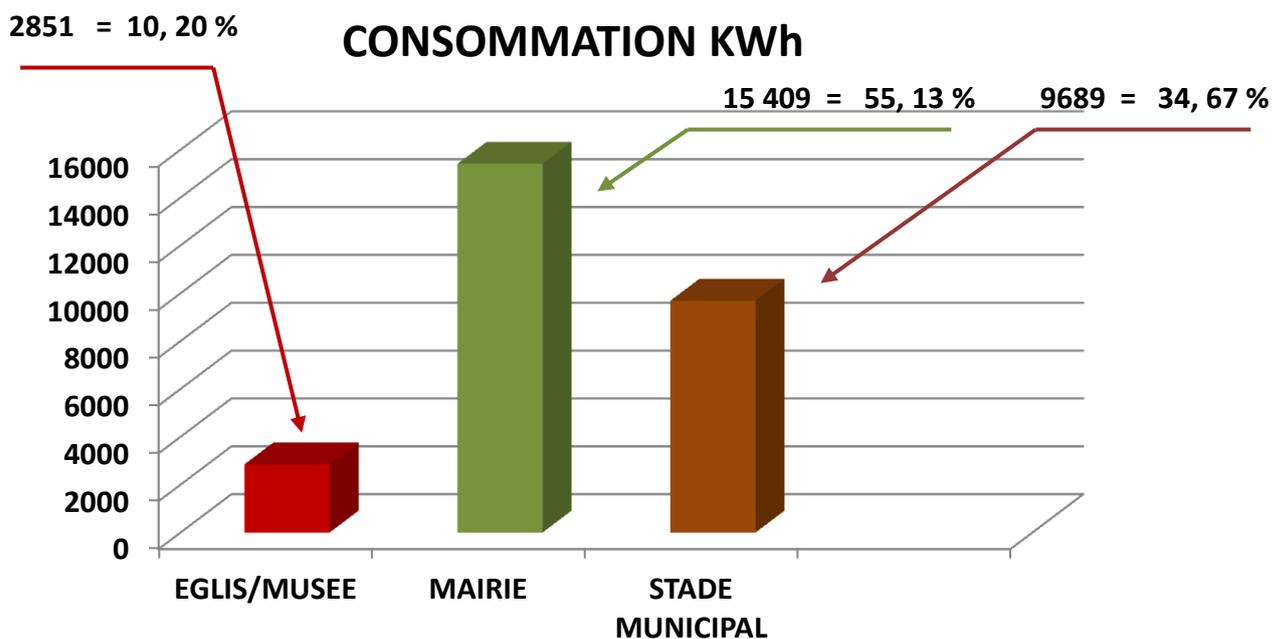
04. L'analyse par secteur, dans ce qui suit, peut nous « éclairer » .

CONSOMMATIONS EN KWh

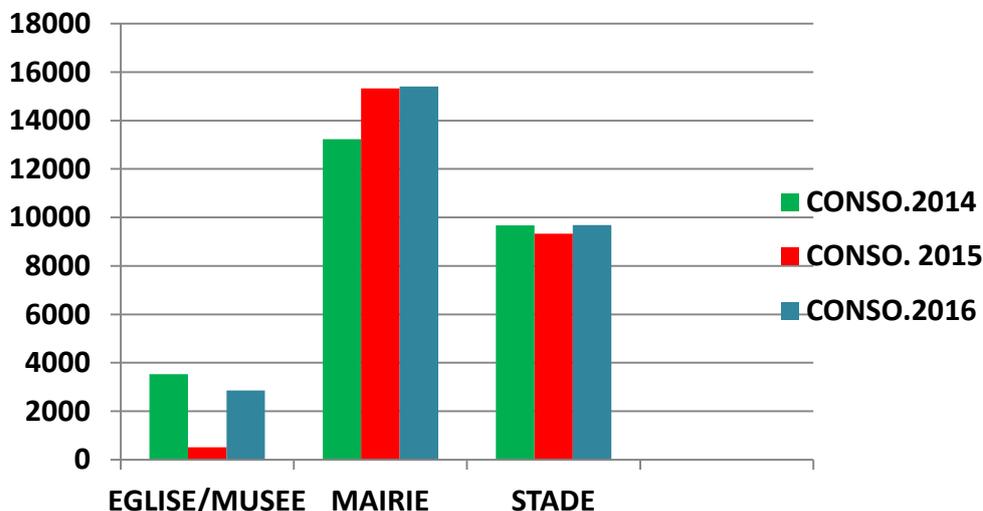


05. Consommations des bâtiments communaux : ÉGLISE/MUSÉE ----- MAIRIE ----- STADE MUNICIPAL.

En KWh et pourcentage de la consommation totale des bâtiments



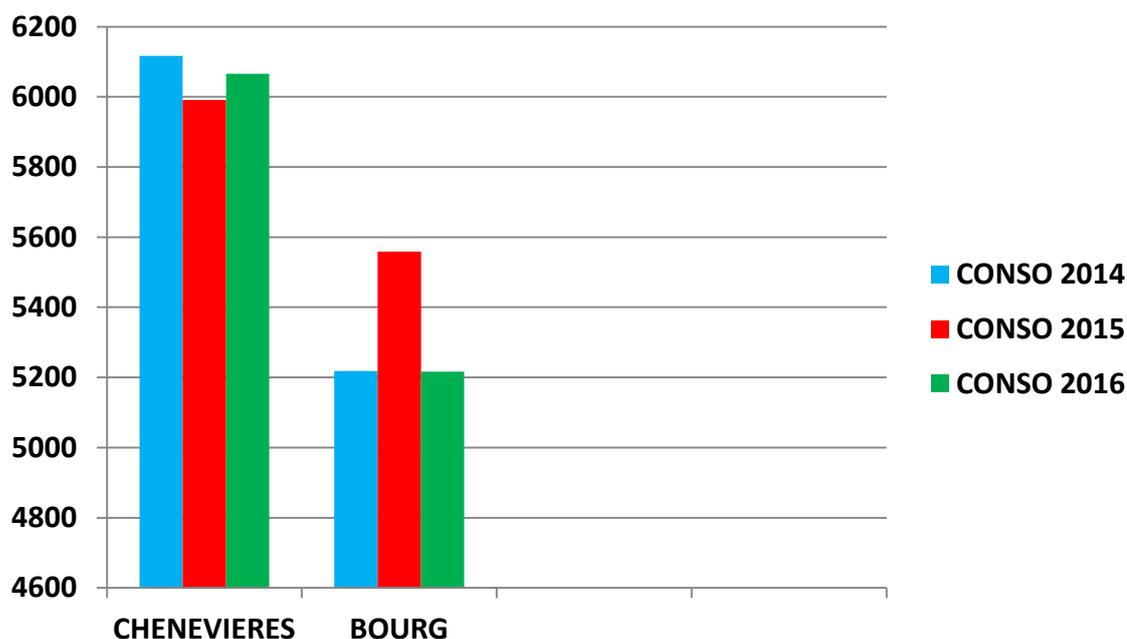
06. Comparatif des consommations ÉGLISE / MUSÉE, MAIRIE , STADE, pour les années 2014 / 2015 / 2016.



Les deux consommateurs d'énergie sont la mairie et le stade. Les explications sont assez simples. Pour la mairie, ce sont les demi-journées d'ouverture et les dépendances : réserve de la chasse et la cantine (Congélateurs).

Pour le stade municipal, le plus « énergivore » est l'éclairage du stade. Avec l'extension du vestiaire, par un club- house, les années à venir montreront une légère augmentation de ce poste. Peut – être faudra-t-il être plus attentif à la gestion des éclairages.

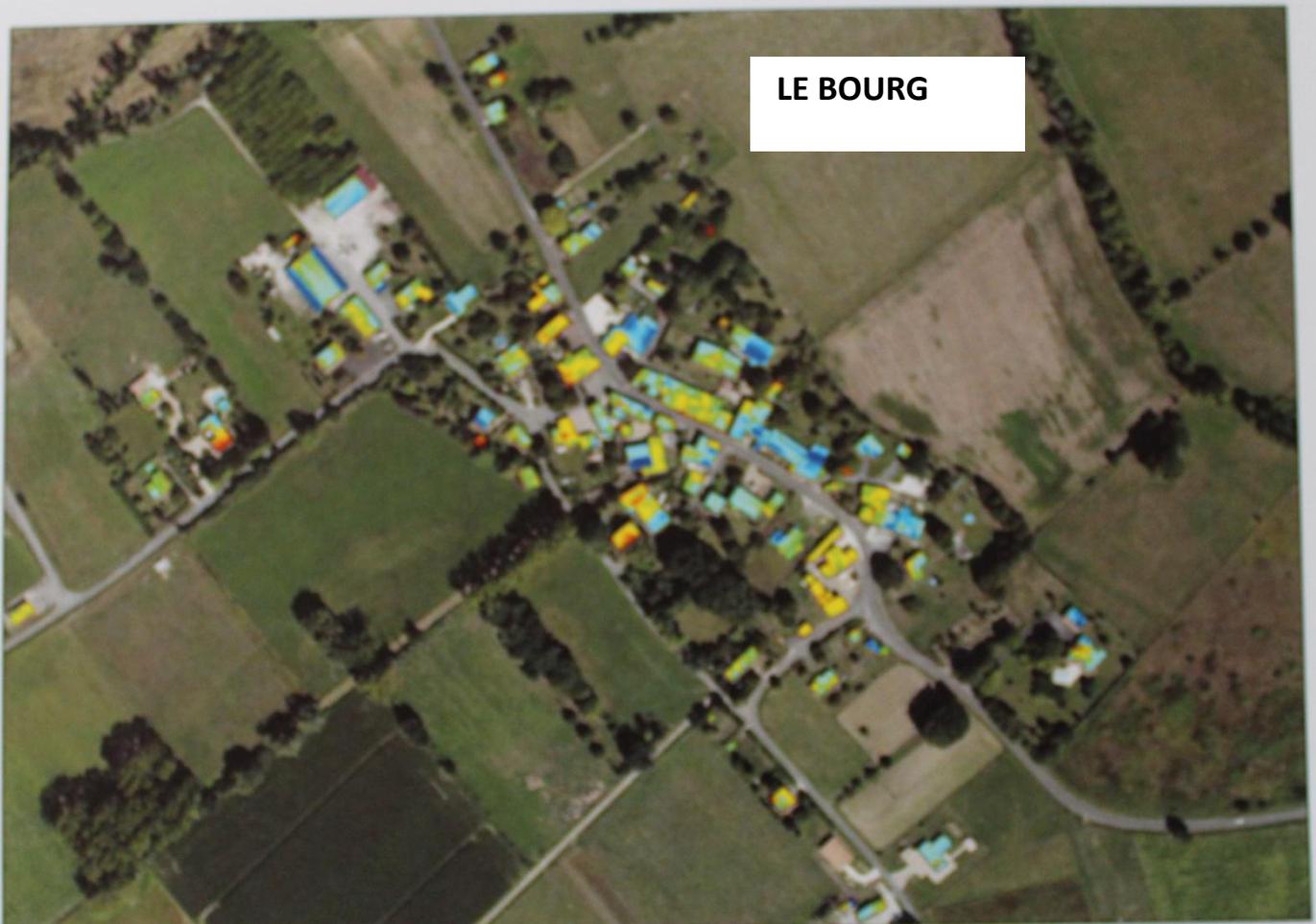
07. Les consommations de l'éclairage public. Aux « Chênevières » et dans le bourg principal.



THERMOGRAPHIE AÉRIENNE SUR LA COMMUNE : (document en mairie)

Dans le cadre de la convention adoptée par la CCPR, le TEPCV (Territoire à énergie positive et croissance verte), une étude sur tout le territoire de l' EPCI, par commune, porte sur les dépréciations thermiques sur les toitures des bâtiments. Une cartographie aérienne a été réalisée et les documents sont arrivés en mairie. Cette cartographie peut être consultée par tout administré. C'est un outil intéressant.

Ci- dessous un extrait de cette cartographie. Vue aérienne du bourg principal : altitude 1500 pieds (457 mètres) dans la nuit du 6 au 7 janvier 2017



CATALOGUE DES THERMOGRAPHIES INFRAROUGES
256 COULEURS EXTRAITES SUR LES BATIMENTS

MA COMMUNE MA SANTÉ



Service porté par l'association ACTIONM en partenariat avec le syndicat intercommunal d'actions sociales de la CCPR. Le service s'étend à toutes les communes membres de la CCPR.

Cette association a pour vocation d'accompagner tout administré pour une meilleure couverture SANTÉ, moins chère et plus protectrice.

Elle vous représentera et vous défendra face aux assurances et mutuelles afin de négocier et d'obtenir les meilleurs conditions de garanties, de tarifs.

INFORMATIONS AU : 05 53 90 64 68, du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h 30 à 18h. OU AU 05 64 10 00 48.

NOTA : Des plaquettes d'informations sont disponibles à la mairie.

LE PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS)

Ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour le conclure les partenaires doivent remplir certaines conditions et remplir une convention. Puis ils font enregistrer ce pacte.

Déclaration conjointe du PACS : Vous devez vous adresser à la mairie de la commune de résidence commune ou chez un notaire. Pour cette déclaration les partenaires doivent se présenter en personne et ensemble, munis des documents originaux et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Pièces à fournir : convention : CERFA N° 15726*02 --- Déclaration conjointe CERFA N° 15725*---- Acte de naissance de moins de 3 mois ---- Pièce d'identité (original + 1 photocopie)

Enregistrement et publication : Après avoir enregistré le PACS, l'officier d'état civil ne garde pas de copie de la convention . Elle est restituée aux partenaires. Puis l'officier d'état civil transmet l'information aux services de l'état civil.

Coût du PACS : En mairie le Pacs est gratuit . Chez un notaire il est de 230 €.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser à la mairie.



Année 2016 / 2017 : 13 sangliers ont été tués.

Saison 2017 / 2018 : Début : sur autorisation spéciale préfectorale à la demande des AGRICULTEURS, 7 sangliers abattus.

À l'ouverture légale , le 15 août et à ce jour 14 sangliers tués et il reste 3 mois de chasse.

LES CHASSEURS FONT DU MIEUX QU'ILS PEUVENT POUR AIDER LES AGRICULTEURS À PROTÉGER LEURS RÉCOLTES.

DERNIÈRE MINUTE : Dimanche 17 décembre : 6 sangliers tués . total = 20

L'association aurait-elle un chiffre fétiche ? LE 2.

2 mai : Le voyage ; 2 juin : Sortie à la SOCRA ; 2 juillet : participe au vide-greniers.

Moins d'exposants par rapport à l'an dernier. Gros succès du repas « moules- frites ». Bon déroulement de la journée.

L'ouverture du musée, pour les mois de juillet et août, montre une légère baisse de la fréquentation.

Préparation et décoration du village pour Noël.

Dans une bonne ambiance malgré une température extérieure négative. Toutefois quelques intermèdes prévus pour nous réchauffer : Café, galette vers les dix heures et un repas, dans la cantine . Garbure préparée par Marie- Christine.

DÉCORATIONS DE NOËL DANS LE BOURG DE PETIT- BERSAC

LE TEMPS DE LA MISE EN PLACE

Deux silhouettes dans une nacelle à 10 mètres de haut. Deux travailleurs de l'ombre pour mettre plus en lumière notre bourg. Christophe et Gilles, qui ne semblent pas craindre le vertige.



Vous ne le reconnaissez pas ? Il n'est plus notre agent communal mais il garde toujours la même passion pour son village. MERCI, Francis !

ET VOILA LE RÉSULTAT (une partie seulement).Il faudra aller dans le bourg pour tout voir.



MERCI AUX PETITES MAINS BÂTISSEUSES :

LAURE, MIREILLE, GILBERTE, MICHÉLE, MARIE-CHRISTINE, PIERRETTE, CLAIRE, SYLVIE, JOSETTE, ÉLISE, CHRISTOPHE, JEAN, GILLES, FRANCIS.



L'éclairage du terrain de football, par quatre projecteurs identiques à celui- là.

(photo prise le samedi 25 novembre 2017 à 11 h 30.)

Classement des équipes :

Séniors Départemental 3 : 5° / 12 . 10 Points

Séniors Départemental 4 : 6° / 7 . 5 Points

Le club – house : Le gros œuvre est terminé.
L'aménagement intérieur est bien avancé. La surface au sol est d'environ 60 m².

Construction assurée par le club.

Fournitures à la charge de la commune, le bâtiment étant communal.



MARIAGE DE MADAME ISABELLE ROBERTY AVEC MONSIEUR JEAN- LUC PUJOLS, domiciliés au « CHATELARD » commune de Petit- Bersac. : Le samedi 15 juillet 2017



NOTRE AGENT TECHNIQUE COMMUNAL S'ENGAGE :

MARIAGE DE MALIKA CHOUAF ET JEAN- FRANCOIS COURRET :

Le 02 décembre 2017 à 15 heures, Malika et Jean- François se sont mariés à la mairie de Petit- Bersac





Signature de l'acte de mariage par l'un des deux témoins de Jean- François. Ici, sa mère, CLAUDINE. Le second témoin, Jean- luc Gémon se prépare ,lui aussi à signer. Jean- François paraît un peu plus détendu. Comme nous le comprenons.

Malika, avec d'infinies précautions, met la bague au doigt à Jean- François, ravi et un peu amusé par l'inattendue difficulté de « l'exercice ». Pas facile à mettre..... Pas facile à enlever ! pour le plus grand bonheur de Malika. Une grosse ambiance dans la salle.



Félicitations aux mariés, Isabelle , Jean- Luc , Malika et Jean- François.

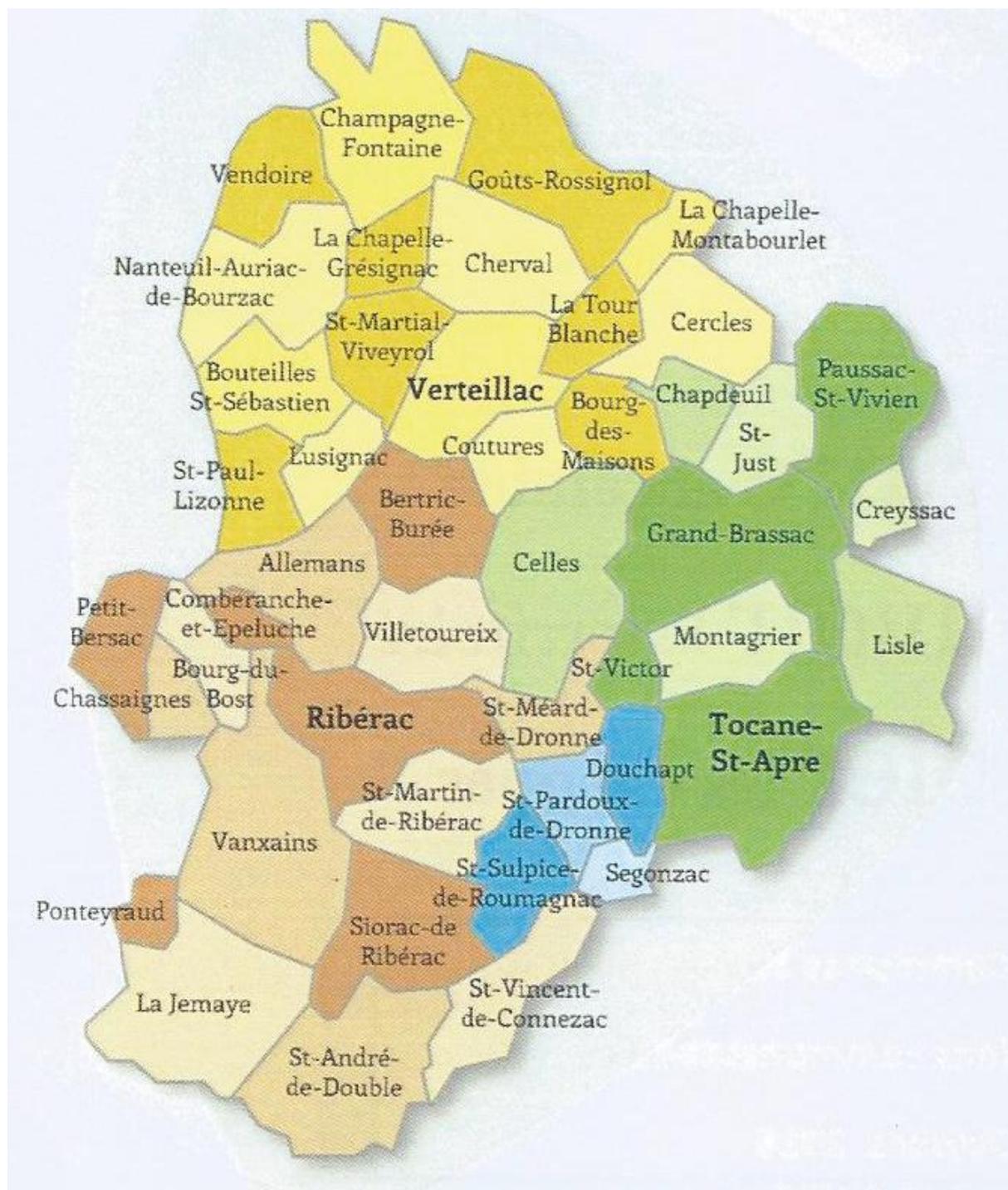
DÉCÈS DE JEAN- PIERRE CHIGNAC, à Périgueux, le 9 octobre 2017. La cérémonie religieuse par l'abbé FAVARD a eu lieu dans la petite église de Petit- Bersac, en présence d'une nombreuse assistance. L'inhumation a eu lieu dans le cimetière communal, dans le caveau familial.

DÉCÈS d' ISABELLE JOURDAIN, à l'hôpital de Saint-Aulaye, le 13 octobre 2017 . La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'église de VILLETTOUREIX. Une très, très nombreuse assistance pour lui rendre un dernier hommage, à la hauteur de ce qu' Isabelle représentait pour elle.

DÉCÈS de Martine TESTUT/SAQUET à Périgueux, le 24 août 2017 . Elle repose dans le cimetière de Petit- Bersac, dans le jardin du souvenir où ses cendres ont été dispersées.

DÉCÈS de Rolland COTON, domicilié au lieu-dit « LES FARGES », le 10 août 2017 à Paris.

LE TERRITOIRE DE LA C.C.P.R. (Communauté de Communes Pays Ribérais) en 2017



46 communes réparties sur 5 cantons

Une superficie de 697,8 km²

Population : 19 881 .

Densité : 28 habitants au km²

1 300 km de voie revêtue.

1 315 enfants scolarisés.

Le territoire de la CCPR représente 7,70 % du territoire du département (la Dordogne).

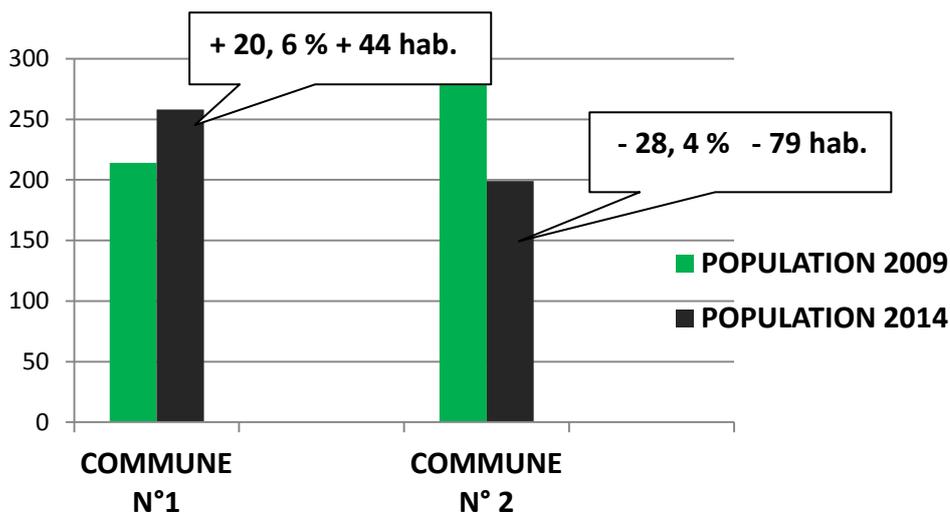
La densité est comprise , suivant les communes, entre 178 habitants au km² et 4 habitants au km².

LES VARIATIONS DE POPULATION ENTRE 2009 et 2014.

01 . La plus grosse augmentation et la plus grosse perte en habitants

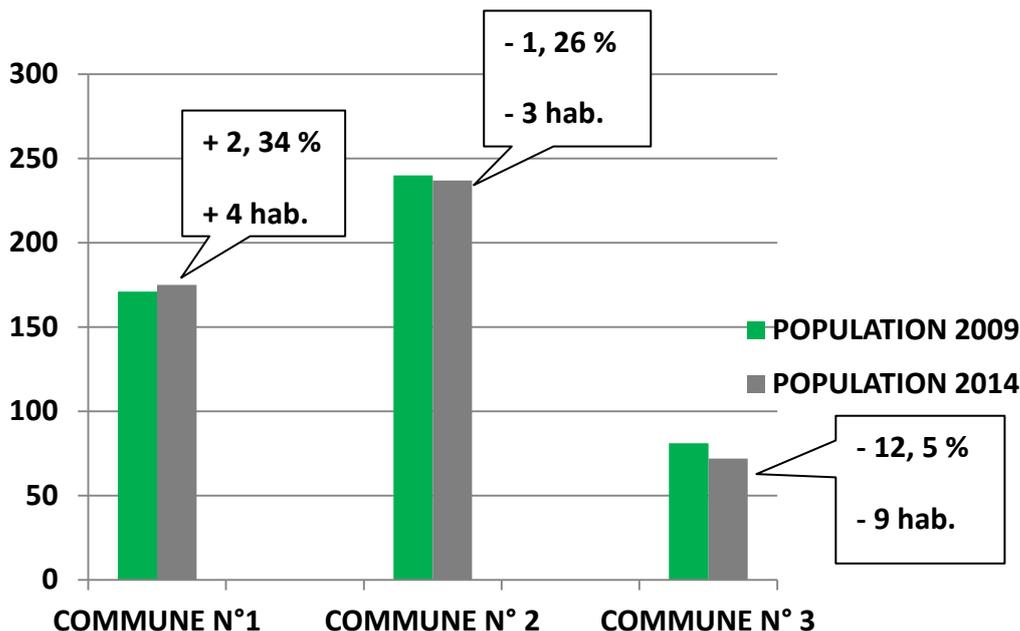
Commune N° 1 = Saint Sulpice de Roumagnac

Commune N° 2 = Nanteuil-Auriac –de- Bourzac

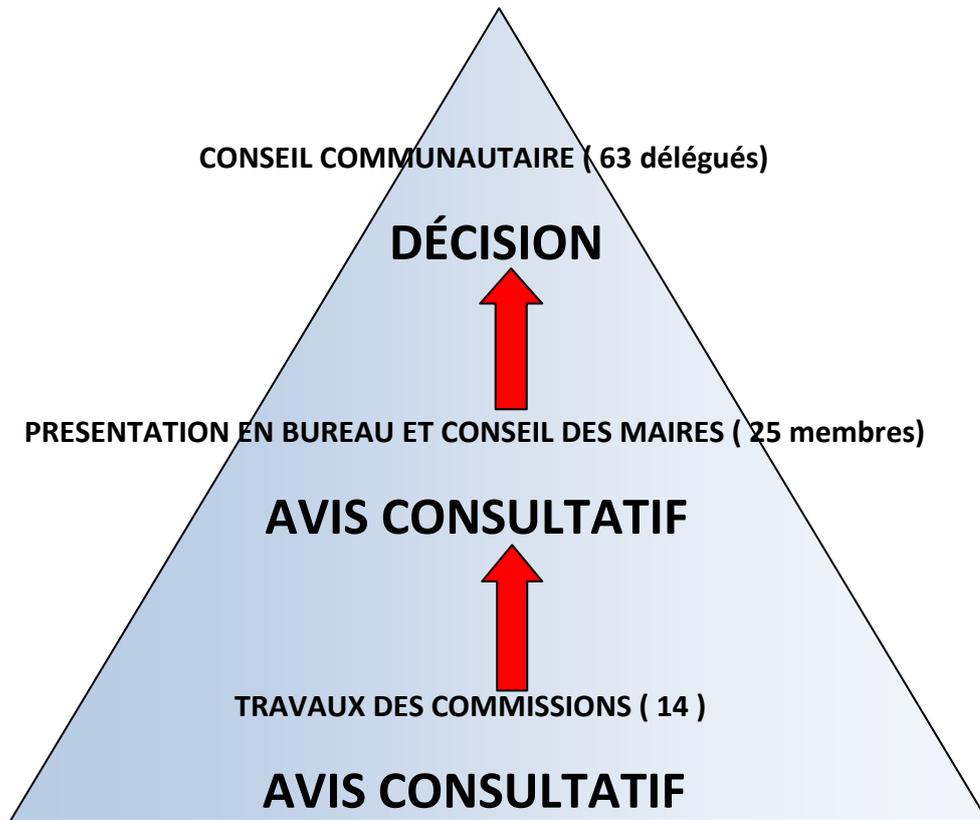


02 . La Commune de PETIT- BERSAC et ses communes voisines : Bourg-du-Bost et Chassaignes.

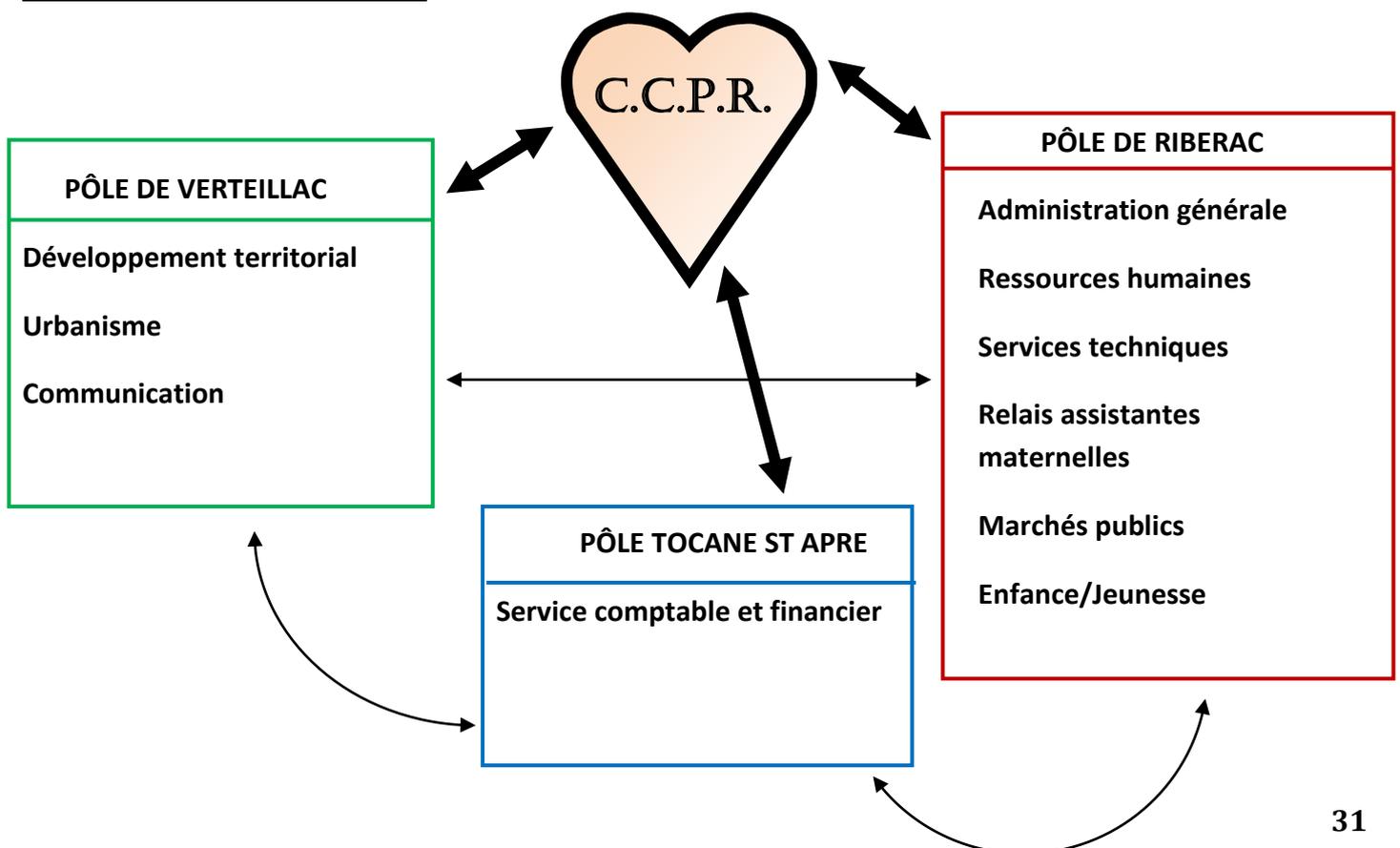
Commune N° 1 : Petit- Bersac ; Commune N°2 : Bourg – du- Bost ; Commune N°3 : Chassaignes



LA GOUVERNANCE DE LA CCPR. Dite démocratie intercommunale.

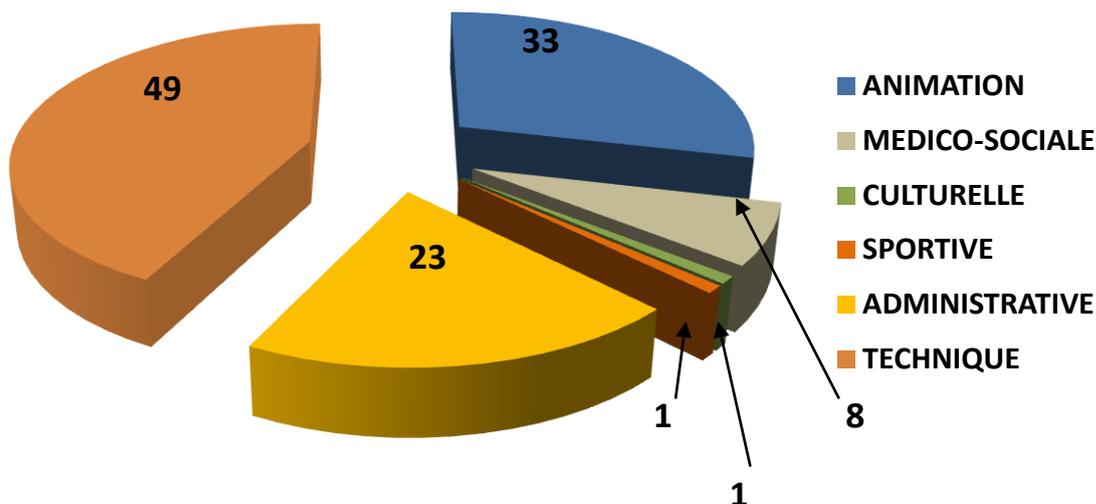


L'ORGANISATION DES SERVICES



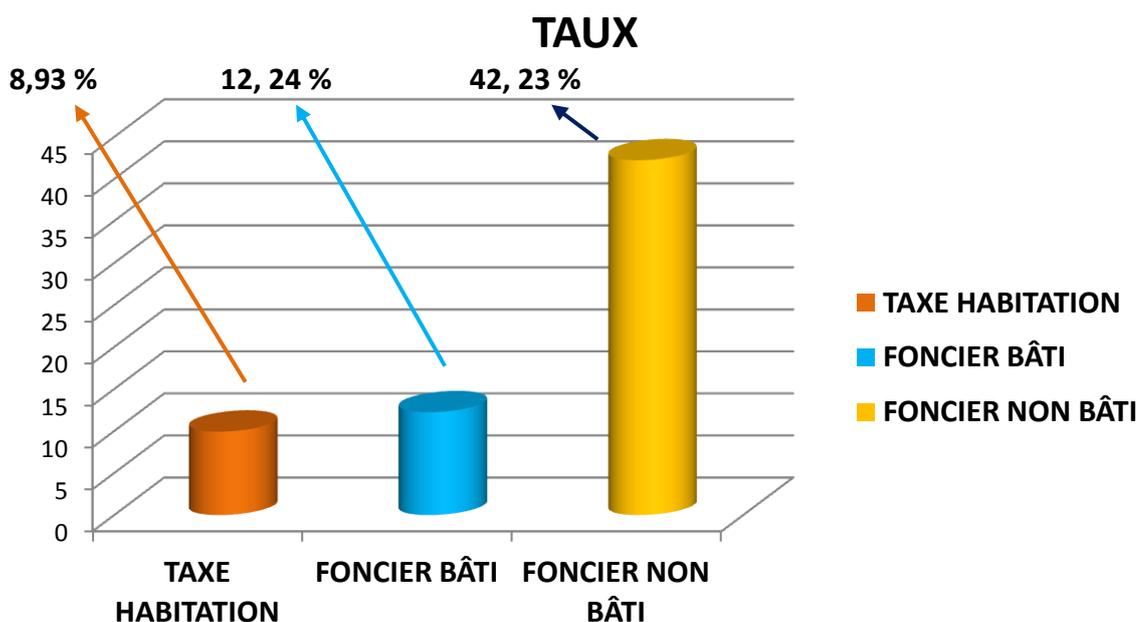
LES RESSOURCES HUMAINES.

RESSOURCES HUMAINES: nombre de personnes par discipline



LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE.

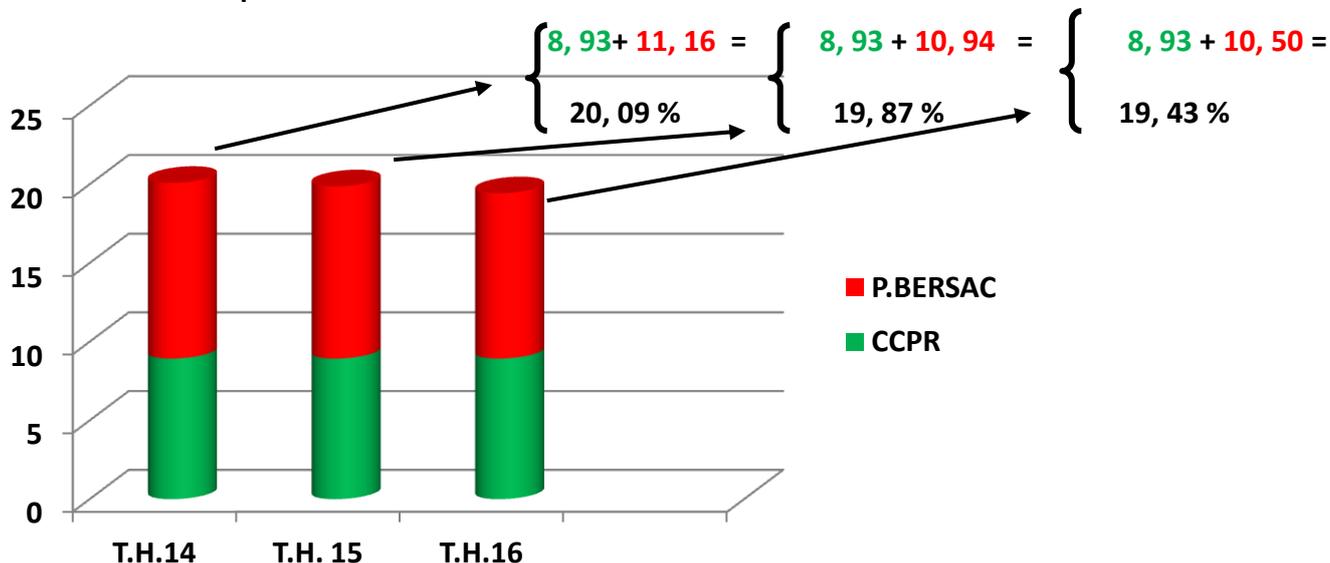
Les taux de la fiscalité des ménages votés en 2016 de la CCPR (3 taxes)



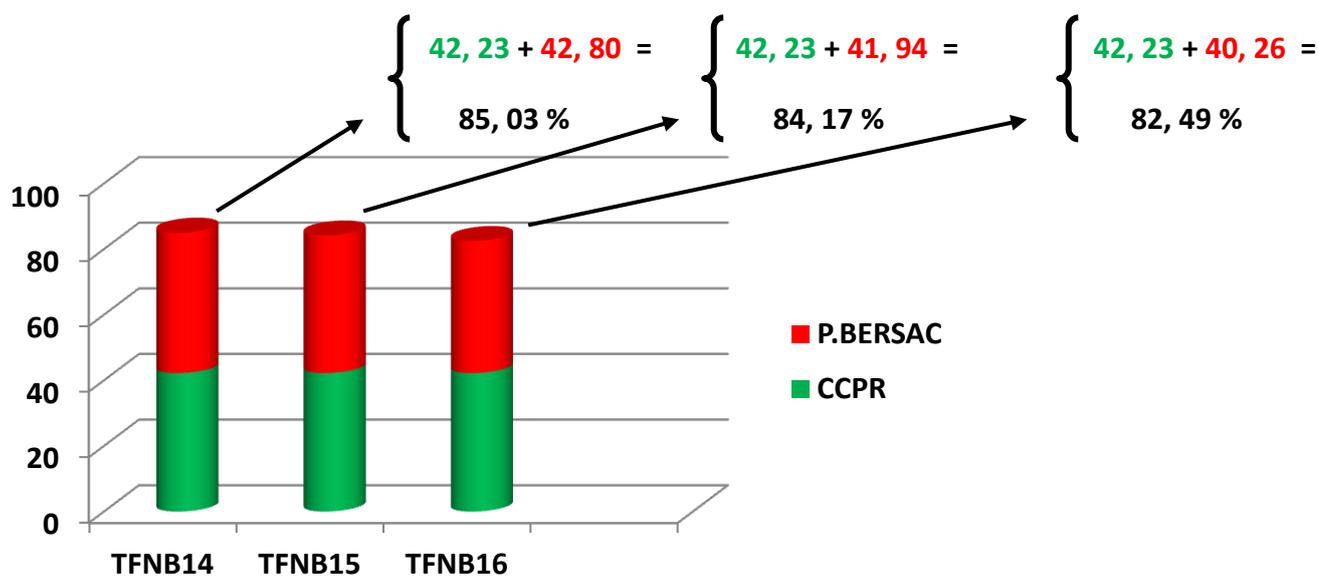
Notons que ces taux sont invariants depuis 2014.

Fiscalité du bloc communal (Commune + CCPR) Évolution entre 2014 et 2016

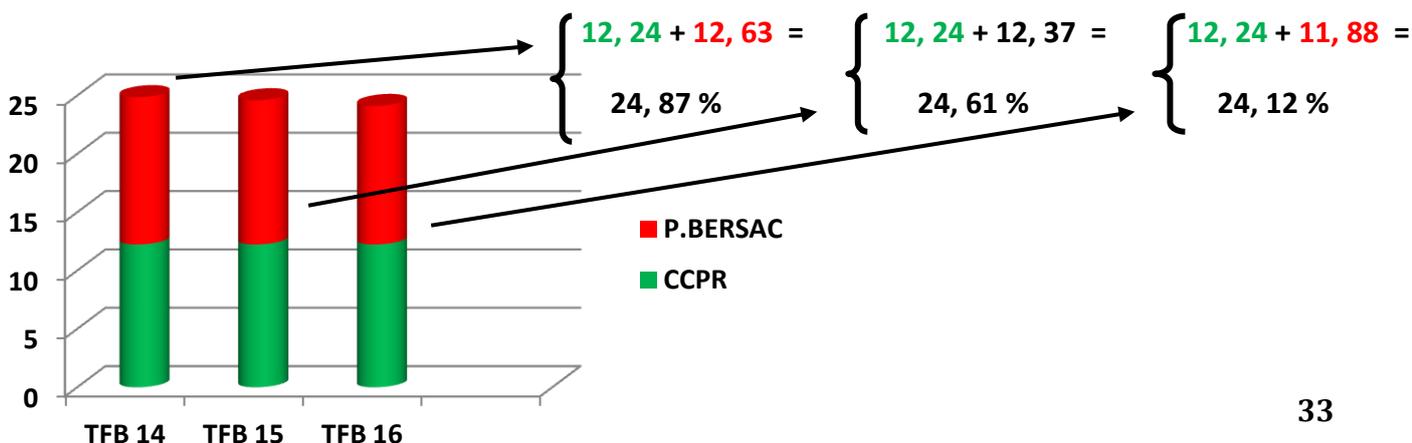
Exemple T.H.14 = taxe habitation bloc en 2014



Exemple T.F.N.B. 14 = Taxe foncier non bâti en 2014

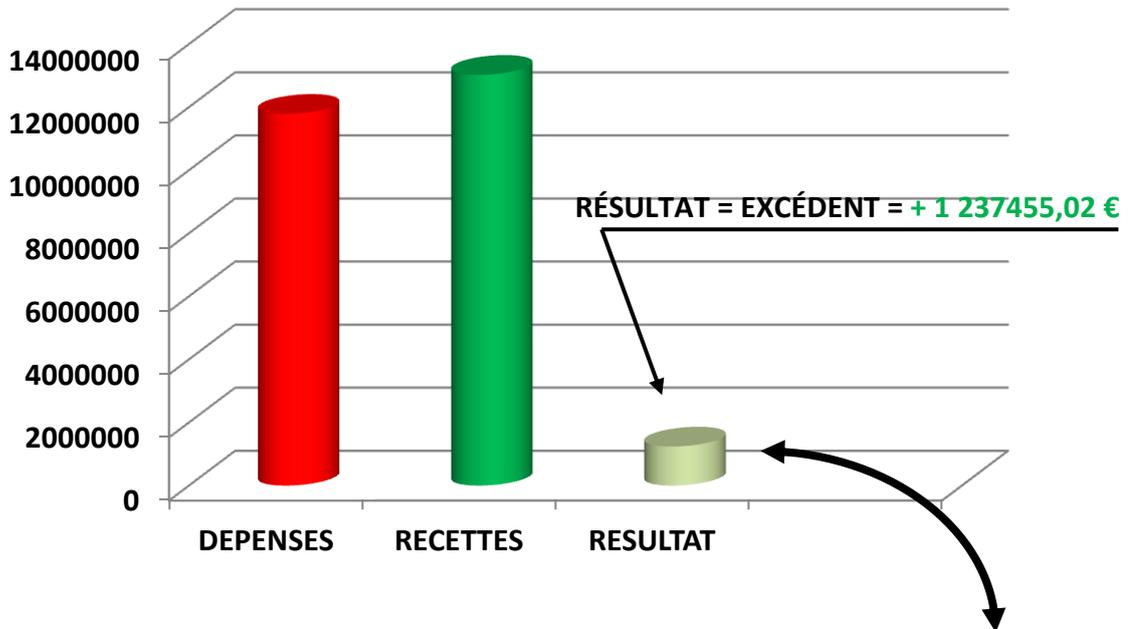


Exemple T.F.B. 14 = Taxe foncier bâti en 2014

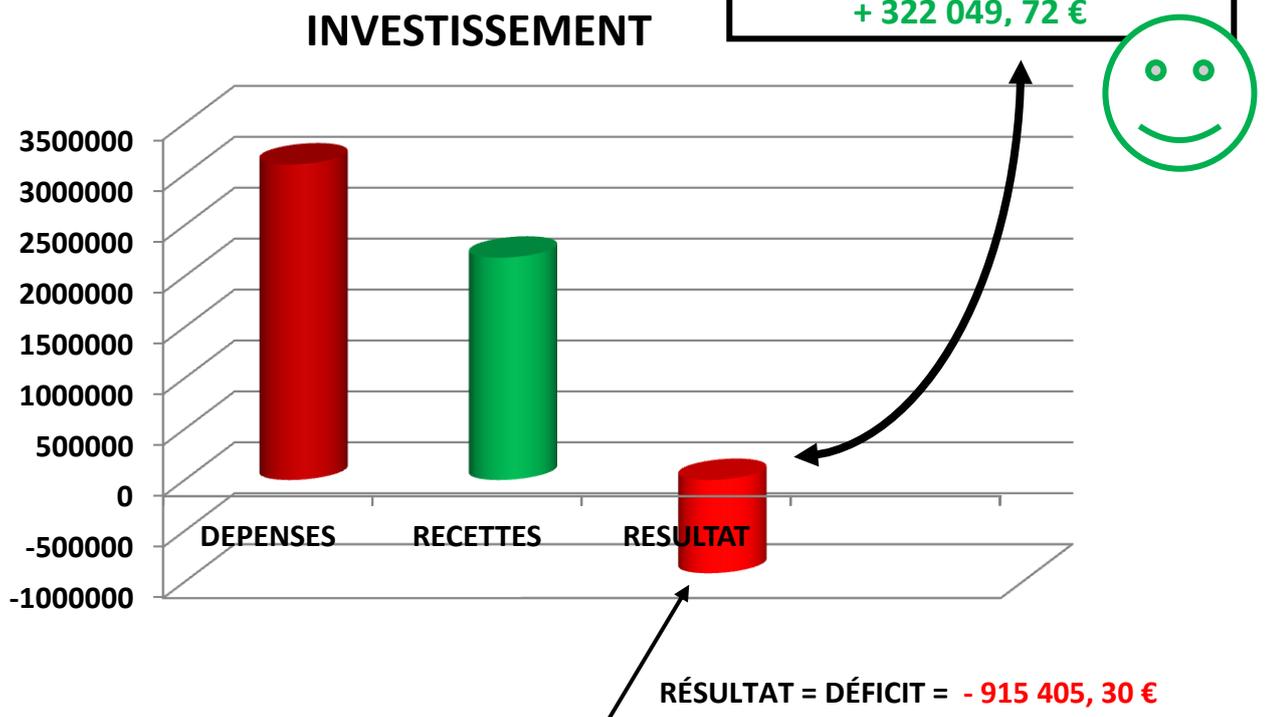


L'exécution du budget 2016, CCPR.

La section de fonctionnement : FCT



La section d'investissement : INVST



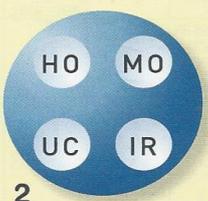
LE BOWLING : Associer les duos de lettres, sans modifier l'ordre, pour former des mots de 8 lettres, 9 et 10. (voir exemple bowling 1)

Débutant

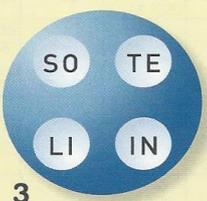


1

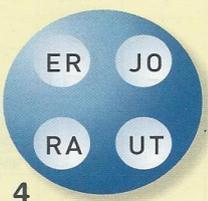
Exemple :
QU/ES/TI/ON



2



3

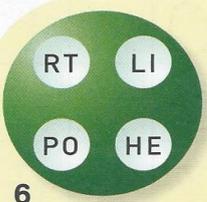


4

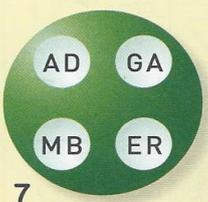


5

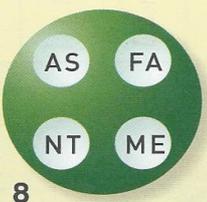
Facile



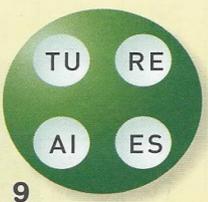
6



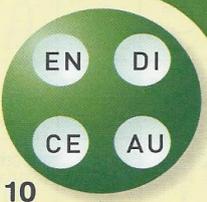
7



8

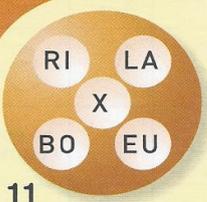


9

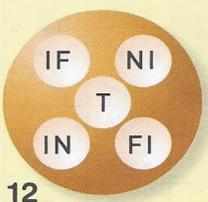


10

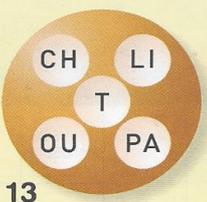
Moyen



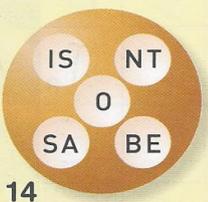
11



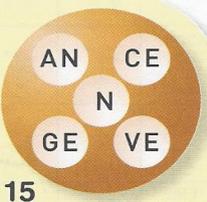
12



13

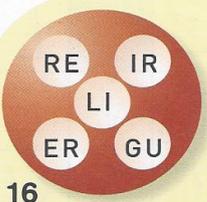


14

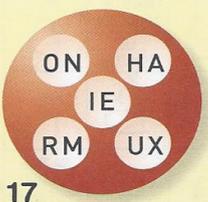


15

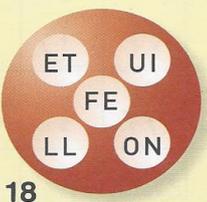
Difficile



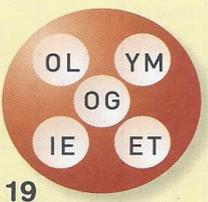
16



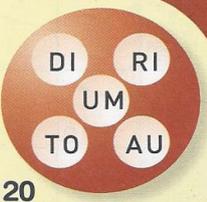
17



18



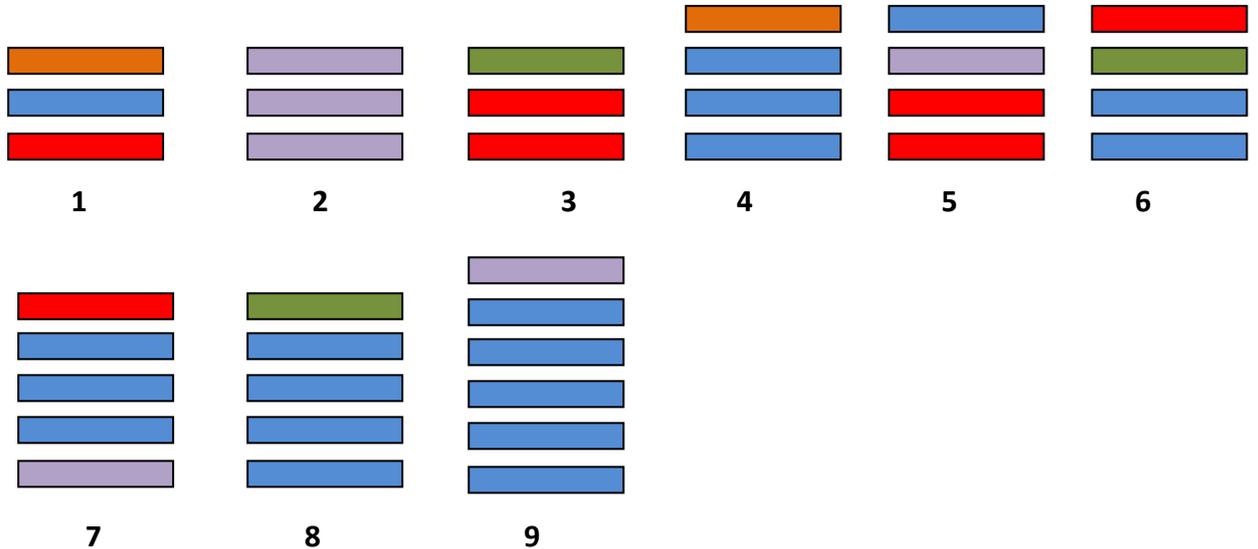
19



20

LE BON POIDS

Chaque pile de poids pèse 15 kilogrammes. Deux poids de couleur identique ont la même masse.
Trouver la masse de chaque poids.



= kilos = kilos

= kilos = kilos = kilos

TECTONIC :

Compléter la grille avec les chiffres manquants dans chaque zone, sachant :

Un zone de 2 cases contient les chiffres 1 et 2. Une zone de 3 cases, les chiffres 1, 2, 3. Etc....

Un chiffre placé dans une case ne peut pas se retrouver dans aucune des cases qui l'entourent (en diagonale y compris).

4		4	5	
1		3		
			5	
4				

		3	
3			5
		5	

3			
1		3	4

Niveau 1

Niveau 3

Niveau 5

LE PROJET BOULANGERIE.

La nouvelle boulangerie se fera sur la parcelle AA 37, acquise par la mairie. Toute autre solution a été rejetée par le conseil municipal parce qu'elle retarderait considérablement le début des travaux et augmenterait fatalement le coût de l'opération. Le permis de construire à été délivré le 18 octobre 2017.

Ci-dessous, le panneau du permis de construire qui devra être mis sur le terrain, pendant toute la période de construction. Nous entrons dans la phase de consultation des entreprises.

Pour le moment, nous avons la certitude d'obtenir une subvention de l'état (D.E.T.R.) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Et du département dans le cadre des contrats d'objectifs. Nous avons sollicité Monsieur le sénateur Bernard CAZEAU, pour la réserve parlementaire. (qui va être supprimée en tant que telle, mais il n'y a pas d'application rétroactive). Il nous promet 7 000 € .Nous attendons la réponse de la région.

À TITRE INDICATIF, LES DÉLAIS DE PHASAGE AVANT DÉBUT DES TRAVAUX.

Délais établis par l'architecte qui doit respecter les règles du marché. Ceci montrera à chaque administré(e) que dans les collectivités locales tout n'est pas fait en quelques jours. Lenteur m'entends-tu ?

OPÉRATIONS	DÉLAIS ou DATES
Dossier de consultation des entreprises	3 semaines
Présentation du dossier au maire	Rendez- vous pris pour le 13/11/2017.
Transfert au bureau de contrôle et rapport initial	2 semaines
Mise en ligne des appels d'offres	semaine 49 (4 au 10 décembre)
Délai pour répondre	3 semaines
Ouverture des plis par la commission communale	1° ou 2° semaine de janvier 2018
Analyse des offres par la commission communale	2 à 3 semaines.
Purge de délais de recours pour les entreprises	Début mars + 2 semaines.
Notification des marchés aux entreprises	19 mars
1° réunion de chantier et signature des marchés	1° semaine d'avril

DÉMARRAGE DES TRAVAUX : DÉBUT MOIS DE MARS 2018 AU PLUS TÔT.

DÉBUT MOIS DE MAI 2018 AU PLUS TARD.

LE PANNEAU QUI SERA INSTALLÉ SUR LE TERRAIN PENDANT TOUTE LA PÉRIODE DES TRAVAUX.

Permis de construire N°- PC 024 323 17 R0002
Délivré le 18/10/2017

Maître d'ouvrage
MAIRIE DE PETIT-BERSAC

Projet
Construction d'un bâtiment artisanal à usage de
boulangerie / pâtisserie et local de vente



Surface du terrain : 2299,00 M2
Surface du plancher créée : 145,61 M2
Hauteur de la construction : 5,82 M

Nom de l'architecte - Auteur du projet architectural :

SARL HALLER ARCHITECTURE

J. Hervé HALLER Architecte D.P.L.G.
N°- d'inscription à l'ordre national des Architectes S 17466
Siège administratif : Route de Périgueux 24600 RIBERAC
Siège social : Les Bigoussies - 24600 ST MEARD DE DRONE
Tél: 05 53 90 56 08 Fax: 05 53 90 56 07

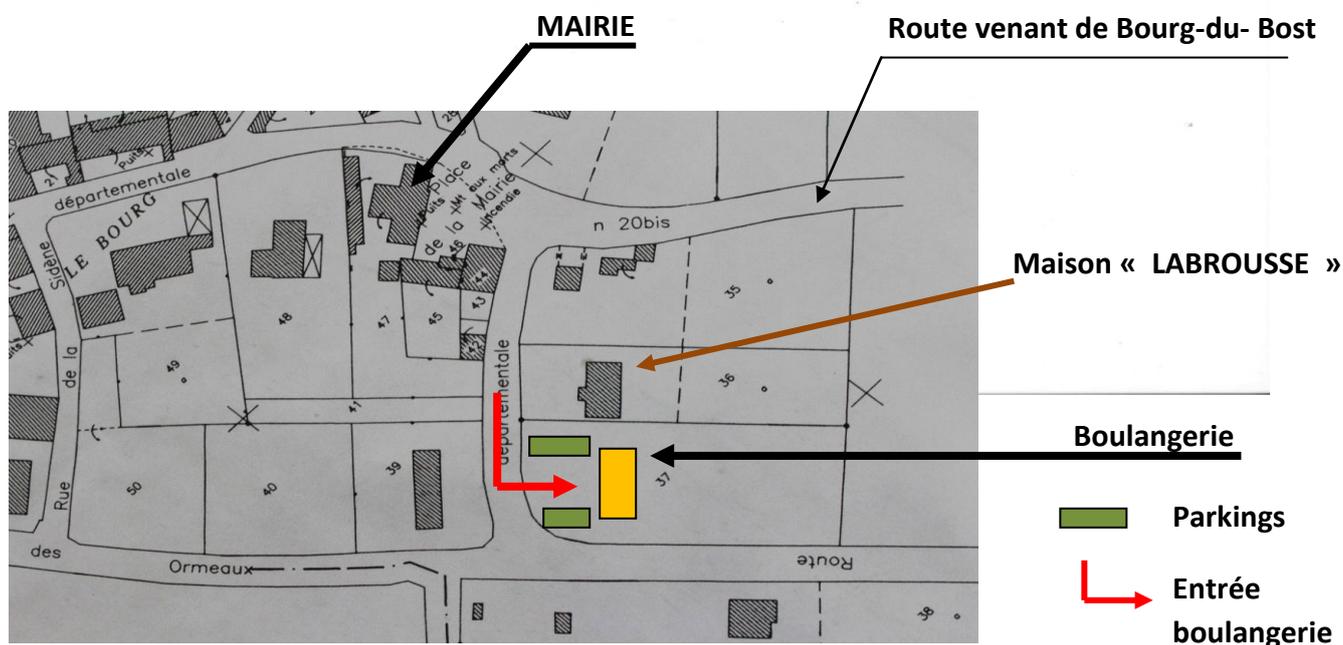
HALLER Architecture



CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC - PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE

Le dossier est consultable à la mairie de Petit-Bersac

Droit de recours : le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau. Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours francs à compter du dépôt de recours.



L'année 2016 a été une année exceptionnelle pour le baccalauréat et autres examens . Mais dans des copies quelques perles , parfois difficiles à croire. Malheureusement c'est vrai.

A propos de la guerre 39-45 :

Les soldats se cachaient pour éviter l'éclatement des obus.

Les avions lançaient des espadrilles contre l'ennemi.

A la fin, les hommes commençaient à en avoir marre d'être tués.

Après la défaite, les français prirent comme chef le maréchal PÉTRIN.(Annotation du correcteur : On y était déjà) .

Histoire, sciences:

Jeanne d' ARC, on l'appelait la « pucelle » car elle était vierge depuis son enfance.

L'opération à cœur ouvert c'est quand on ouvre la poitrine de la tête aux pieds.

Le cheval – vapeur est la force d'un cheval qui traîne sur un kilomètre un litre d'eau bouillante.

Que cache un mot..... Quelques citations.

Un skieur alpin = le boulanger aussi

Considéré = Tellement il est con, il n'en revient pas lui –même.

Camisole = la drogue rend solitaire.

La maitresse d'école = L'institutrice prend l'avion.

L'Amour c'est comme la grippe, on l'attrape dans la rue et on la traite au lit.

La femme est un chef d'œuvre de Dieu quand elle a le Diable au corps.

LE BOWLING :

2 = MOUCHOIR 3 = INSOLITE 4 = RAJOUTER 5 = PONCTUEL 6 = HÉLIPORT
 7 = GAMBADER 8 = FANTASME 9 = ESTUAIRE 10 = AUDIENCE 11 = LABORIEUX 12 = INFINITIF
 13 = PATCHOULI 14 = OBÉISSANT 15 = VENGEANCE 16 = RÉGULIER 17 = HARMONIEUX
 18 = FEUILLETON 19 = ETYMOLOGIE 20 = AUDITORIUM.

LE BON POIDS :

De la pile 2 : 3 violet = 15 d' où VIOLET = $15/3 = 5$. De la pile 9 : 5 bleu + 5 = 15 D' où 5 bleu = $15 - 5 = 10$ donc 1 BLEU = $10 / 5 = 2$. De la pile 5 : 2 Rouge + 2 + 5 = 15 d' où 2 rouge = 8 donc 1 ROUGE = 4.
 De la pile 1 : 1 Marron + 2 + 4 = 15 d' où 1 MARRON = $15 - 6 = 9$; Enfin de la pile 3 : 1 Vert + 8 = 15 D' où 1 VERT = $15 - 8 = 7$.

Solutions : Violet = 5 ; Bleu = 2 ; Rouge = 4 ; Marron = 9 ; Vert = 7.

TECTONIC :

1	2	1	2	1
4	5	4	5	3
1	2	3	1	2
3	5	4	5	3
4	2	1	2	1

4	1	3	1
3	5	4	5
1	2	1	2
3	4	5	3
1	2	1	2

3	2	1	2
1	4	5	4
3	2	1	2
1	5	3	4

PETIT-BERSAC

NOUVEAU

« CHRIST&ANA »
BAR/RESTAURANT
05 53 91 63 97

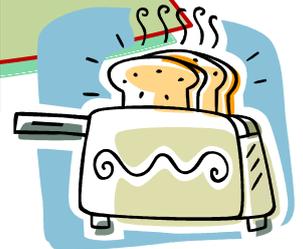
GARAGE JOURDAIN & FILS

05 53 90 11 97

06 86 67 33 07



**BOULANGERIE
COURCELLE G.
05 53 91 66 82**



**CHATEAU DU
MAS DE MONTET
05 53 90 08 71**



**FORGERON D'ART
MARC WILLGOSS
05 53 90 97 39**



**ECOLE VINS MUSCADELLE
ROBERTY
05 53 91 65 11**